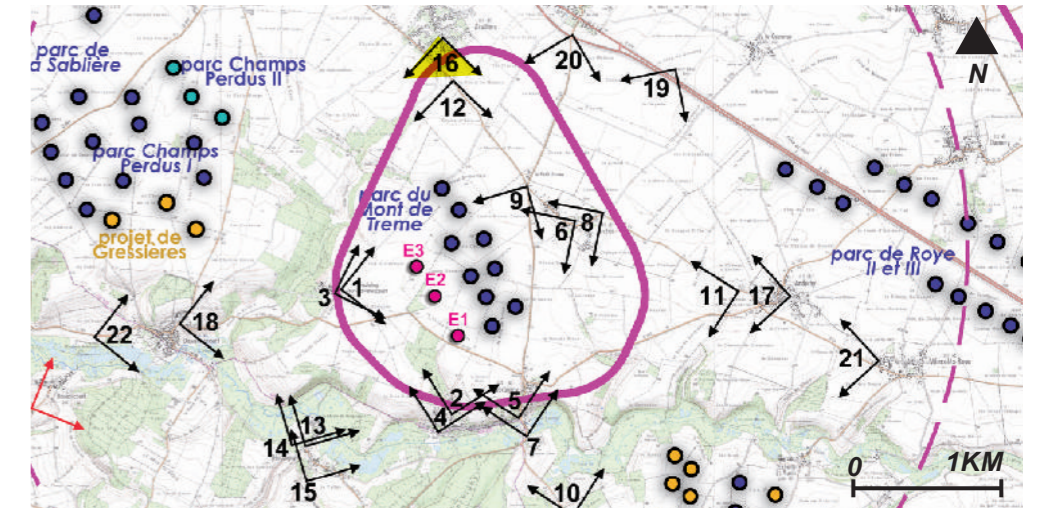


PM 16 - Arvillers centre - Rues St-Germain/Marot

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Arvillers fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune se trouve à l'interface de plusieurs petits pôles éoliens. Deux points de vue ont été réalisés depuis le bourg. Ce deuxième point de vue est pris en centre-bourg au croisement des rues Marot et Saint-Germain qui se trouvent dans l'axe du projet.

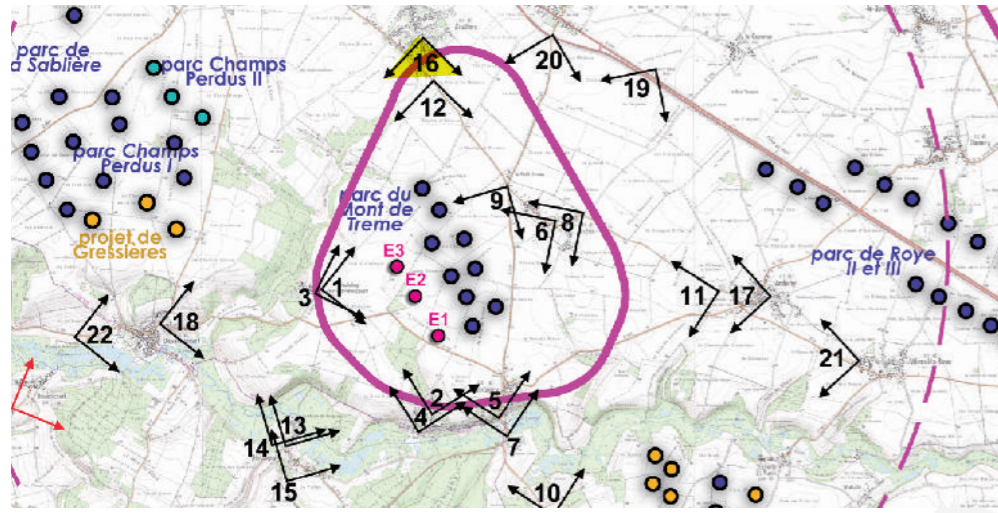
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Pas de perception du projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification constaté (aucun parc visible).

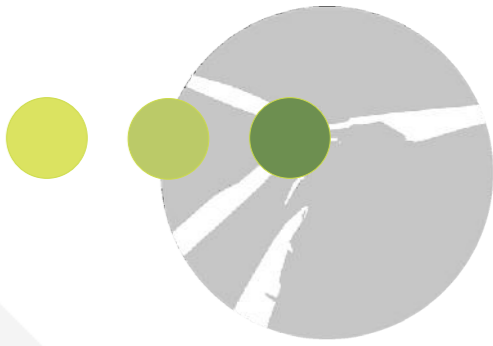


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.9 KM (E3)





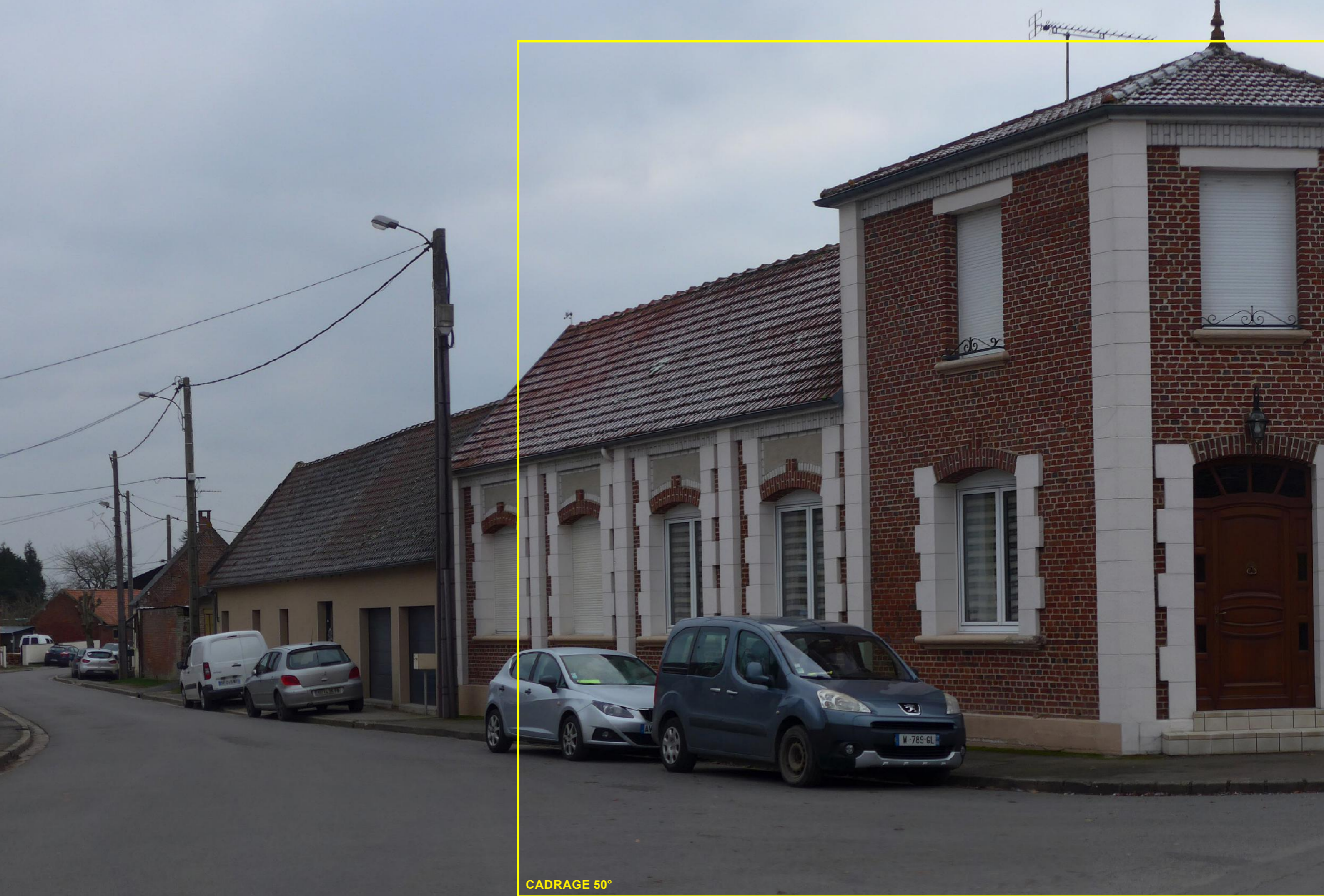
PM 16 - Arvillers centre - Rues St-Germain/Marot



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



.....
projet du Champ Personnette



CADRAGE 50°

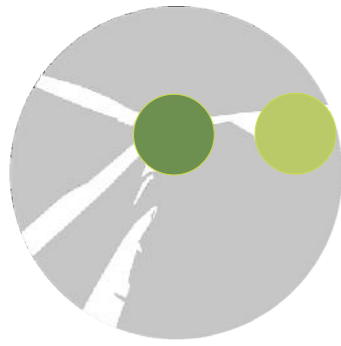
E1

E2

E3



.....
projet du Champ Personnette

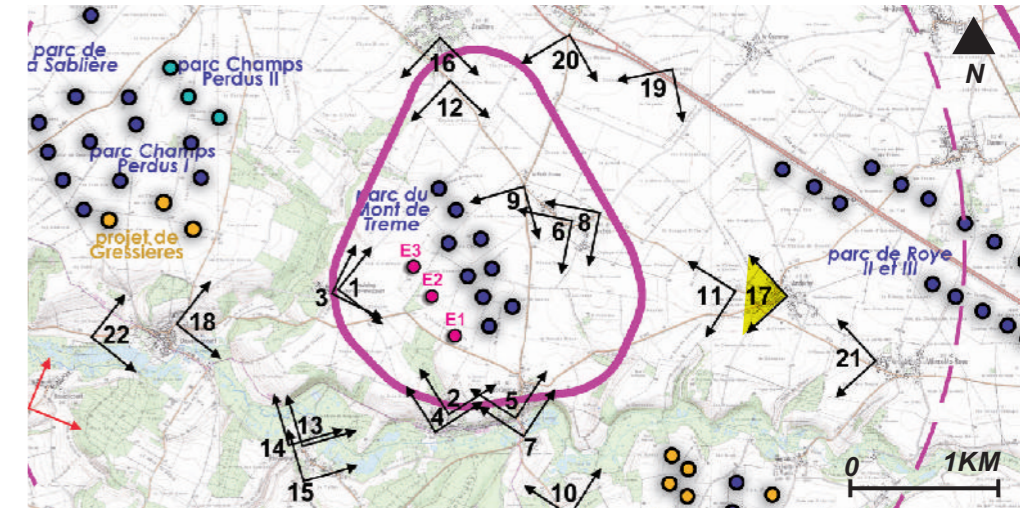


PM 17 -Andechy centre - Aux abords de l'église et de la Mairie

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Andechy fait partie de la première couronne des bourgs en prise directe avec le projet. La commune s'inscrit à l'articulation de deux paysages d'intérêt (les bourgs préservés autour de la D934 et la vallée de l'Avre). La frange ouest du bourg est marquée par la présence d'un cimetière allemand qui est ouvert et tourné vers le projet. Deux points de vue ont été pris sur la commune. Ce deuxième point de vue est réalisé depuis le centre-bourg aux bords de l'église.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Pas de perception du projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification constaté (aucun parc visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.4 KM (E1)

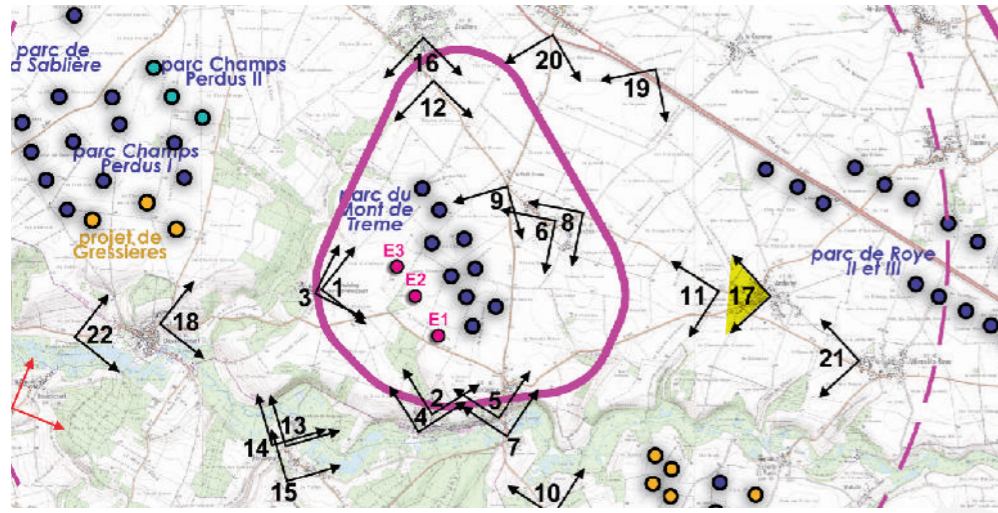


ÉTAT INITIAL 140°

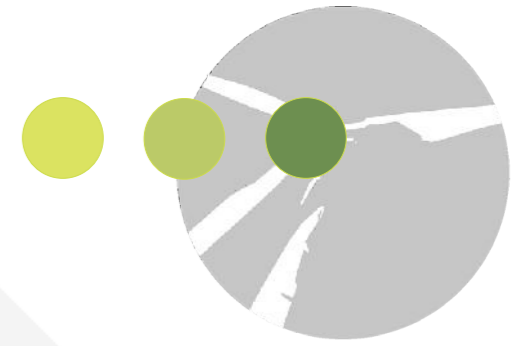


ÉTAT PROJETÉ 140° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

CADRAGE 50°



PM 17 - Andechy centre - Aux abords de l'église et de la Mairie



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

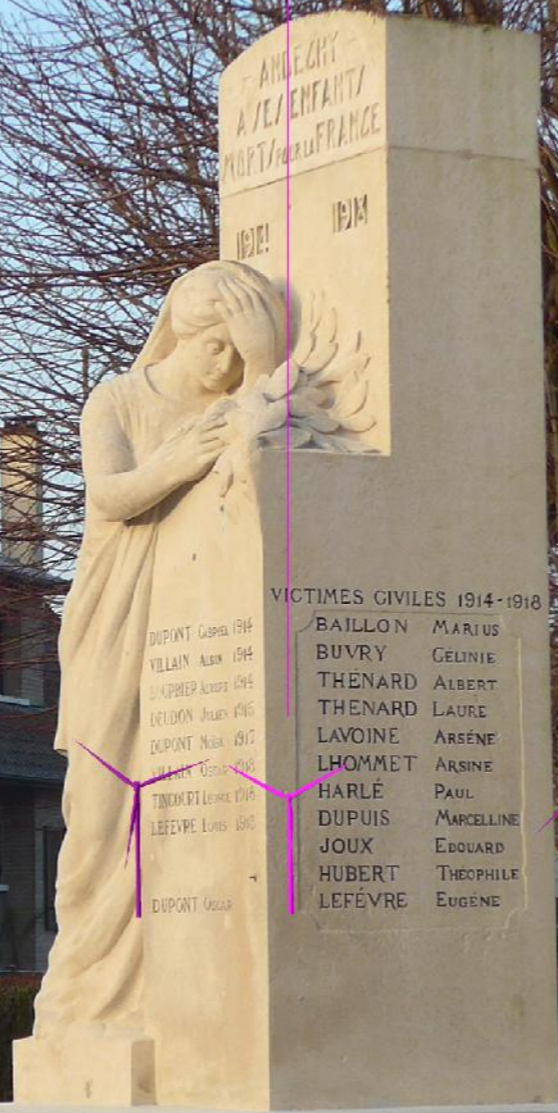


E1

E2

E3

Mairie

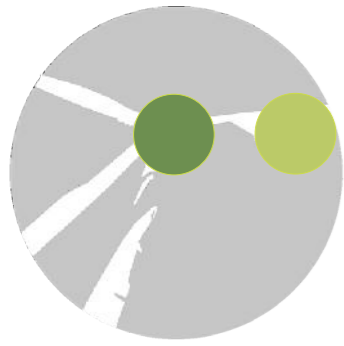


parc du Mont de Trême

projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°



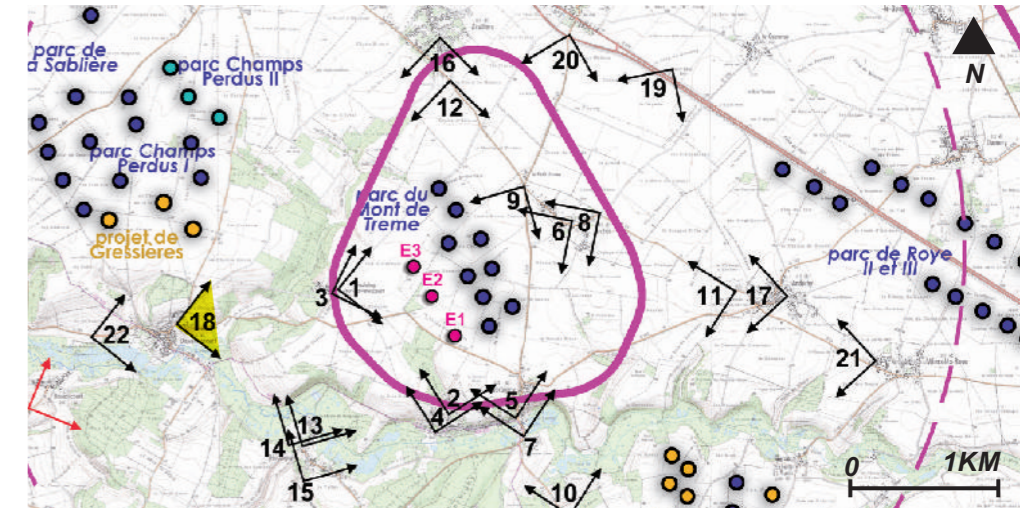


PM 18 - Davenescourt - Depuis le portail du château

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Davenescourt est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet qui est implantée au bord de l'Avre (paysage d'intérêt identifié dans l'état initial). L'habitat est à la fois implanté en fond de vallée et en versant. Par ailleurs, la commune compte deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Deux points de vue ont été réalisés sur le bourg. Ce premier point de vue est pris depuis le portail du château se trouvant sur le haut du versant et qui est tourné vers le projet.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Pas de perception du projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification constaté (aucun parc visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.2 KM (E3)

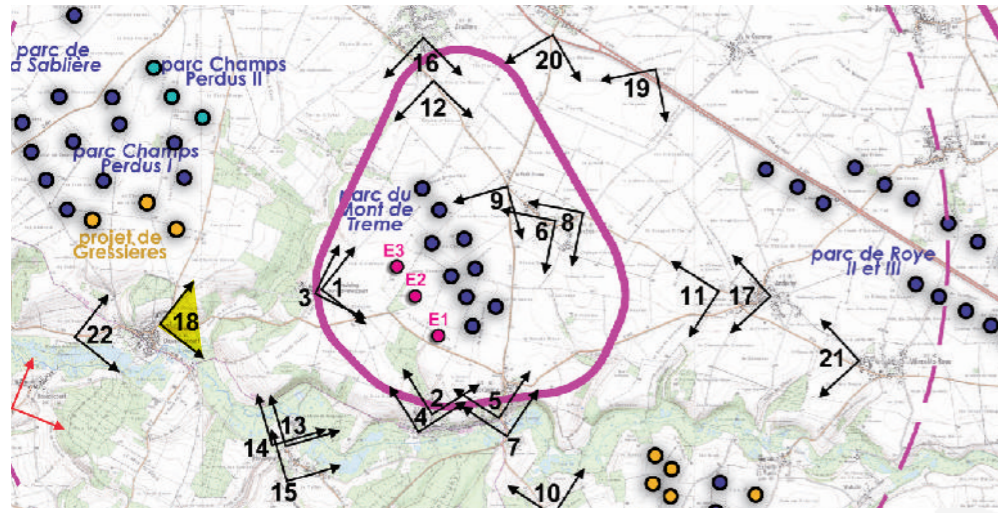


ÉTAT INITIAL 130°



ÉTAT PROJETÉ 130° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

CADRAGE 50°



PM 18 - Davenescourt - Depuis le portail du château



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





CADRAGE 50°

E3

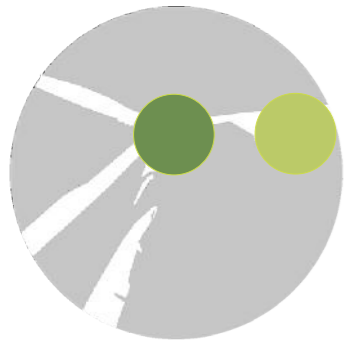
E2

E1



parc du Mont de Trême

projet du Champ Personnette

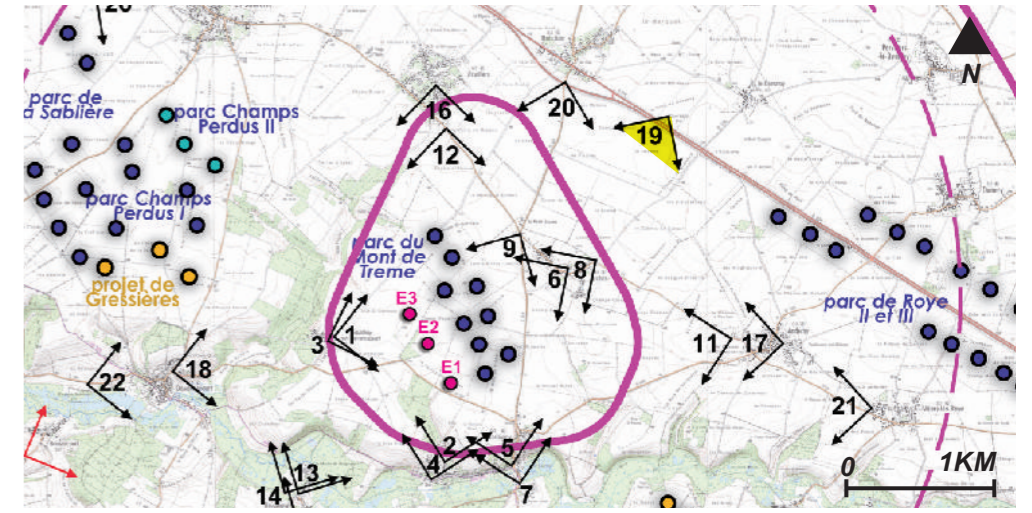


PM 19 - Bouchoir est - D934 /cimetière britannique

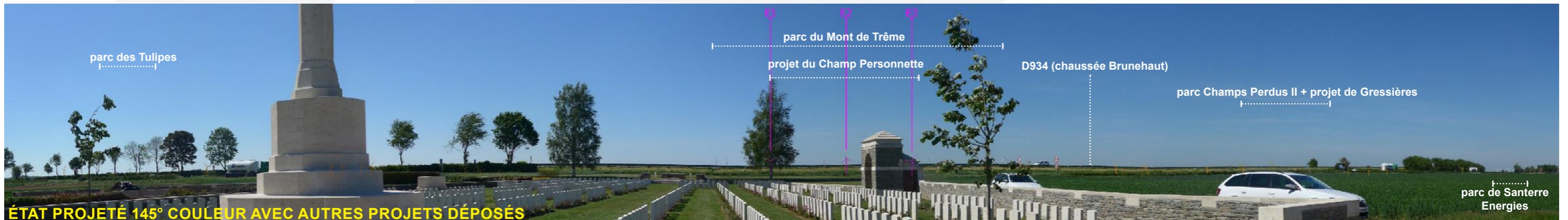
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Bouchoir est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet. Elle est implantée le long de la D934, axe majeur et historique du territoire d'étude (chaussée Brunehaut) et compte un cimetière militaire se trouvant le long de cet axe à l'écart du bourg. Deux points de vue ont été pris sur la commune. Ce premier point de vue a été réalisé depuis le cimetière britannique.

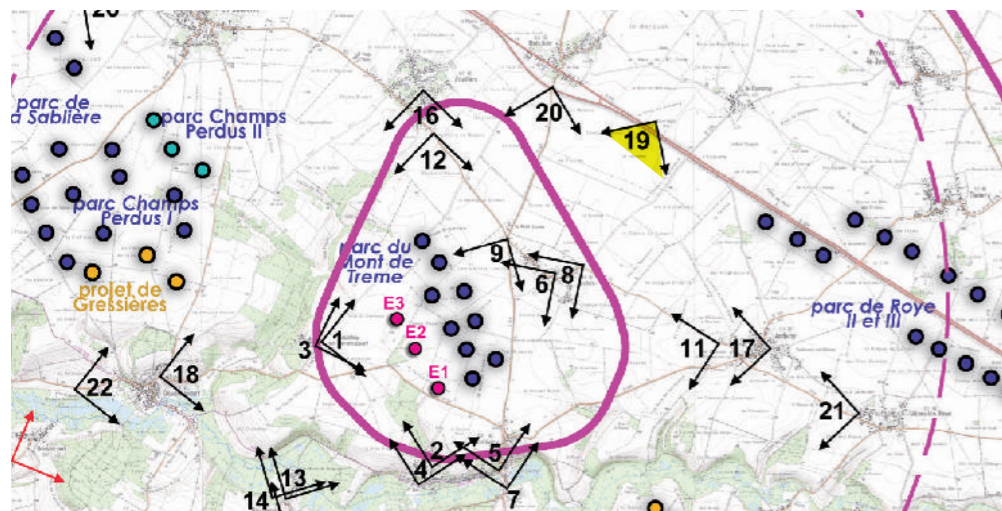
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge au-dessus de la D934 en arrière-plan du parc du Mont de Trême, légèrement surélevé sur cette séquence. Pas d'autres covisibilités constatées depuis le panorama. A noter que le projet est visible depuis le cimetière mais qu'il ne se trouve pas dans le sens de commémoration du site.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au parc du Mont de Trême en avant-plan. Pas de phénomène de densification constaté (un à deux parcs visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.2 KM (E3)





PM 19 - Bouchoir est - D934 /cimetière britannique



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





CADRAGE 50°

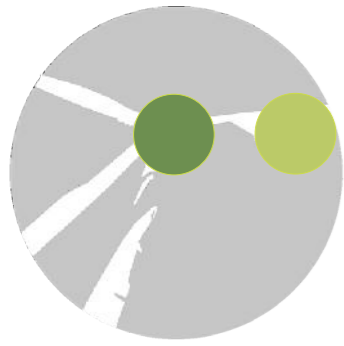


parc du Mont de Trême

E2

E3

projet du Champ Personnette

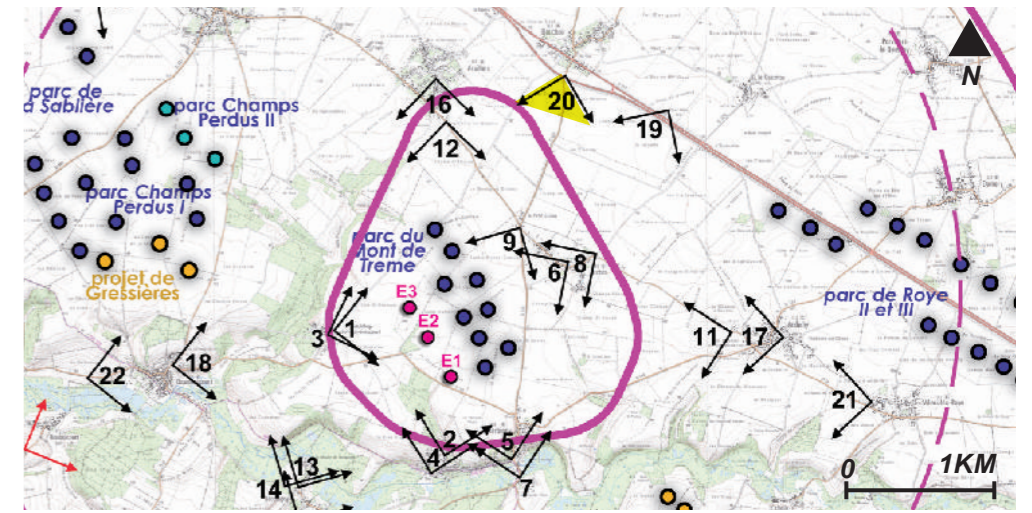


PM 20 - Bouchoir sud - D934

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Bouchoir est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet. Elle est implantée le long de la D934, axe majeur et historique du territoire d'étude (chaussée Brunehaut) et compte un cimetière militaire se trouvant le long de cet axe à l'écart du bourg. Deux points de vue ont été pris sur la commune. Ce deuxième point de vue a été réalisé en sortie sud de la commune au niveau de la D934.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette apparaît visible en arrière-plan du parc du Mont de Trême. Il ne génère pas d'angle supplémentaire occupé par l'éolien par rapport au contexte existant. Des covisibilités s'opèrent avec plusieurs parcs à l'ouest et l'est du panorama. A noter que le projet est visible depuis le cimetière mais qu'il ne se trouve pas dans le sens de commémoration du site.

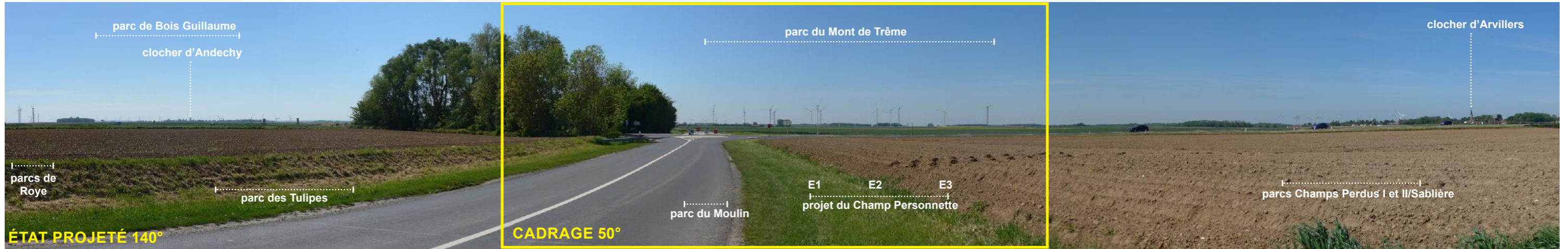
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au parc du Mont de Trême. Pas de phénomène de densification notable (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.7 KM (E3)

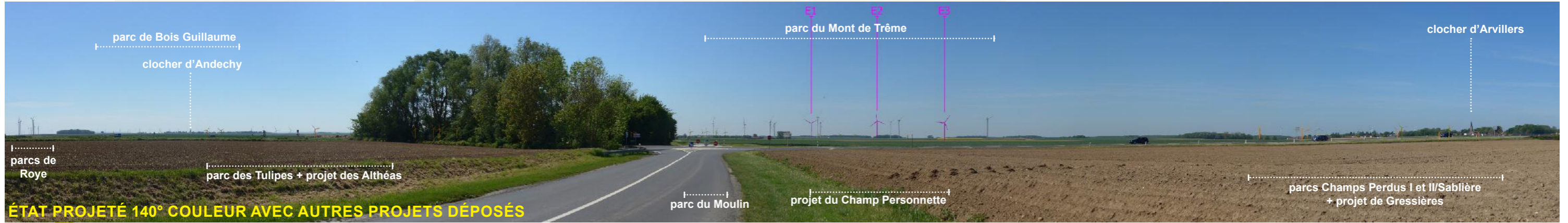


ÉTAT INITIAL 140°

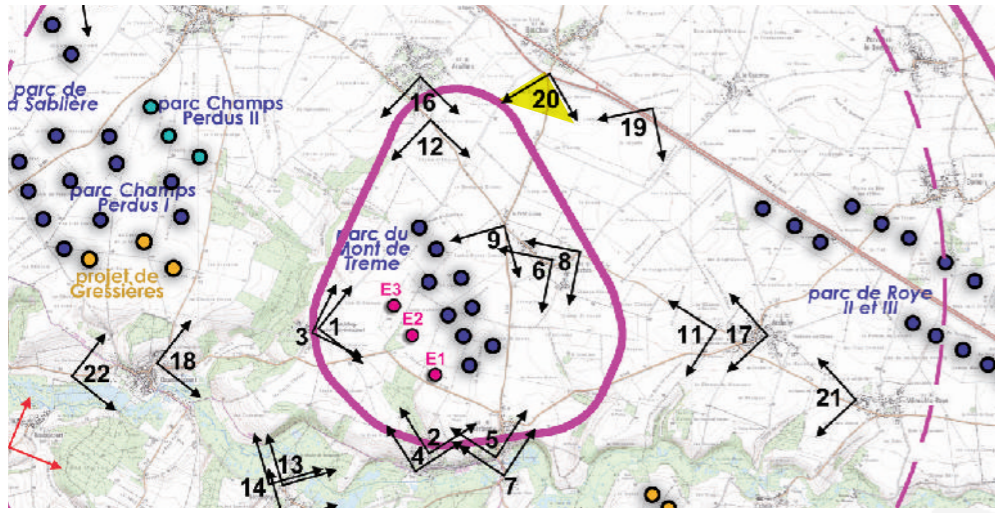


ÉTAT PROJETÉ 140°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 140° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 20 - Bouchoir sud - D934





CADRAGE 50°

parc du Moulin



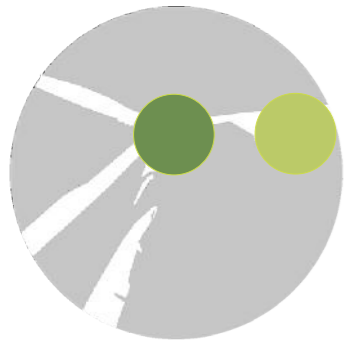
parc du Mont de Trême

E1

E2

E3

projet du Champ Personnette

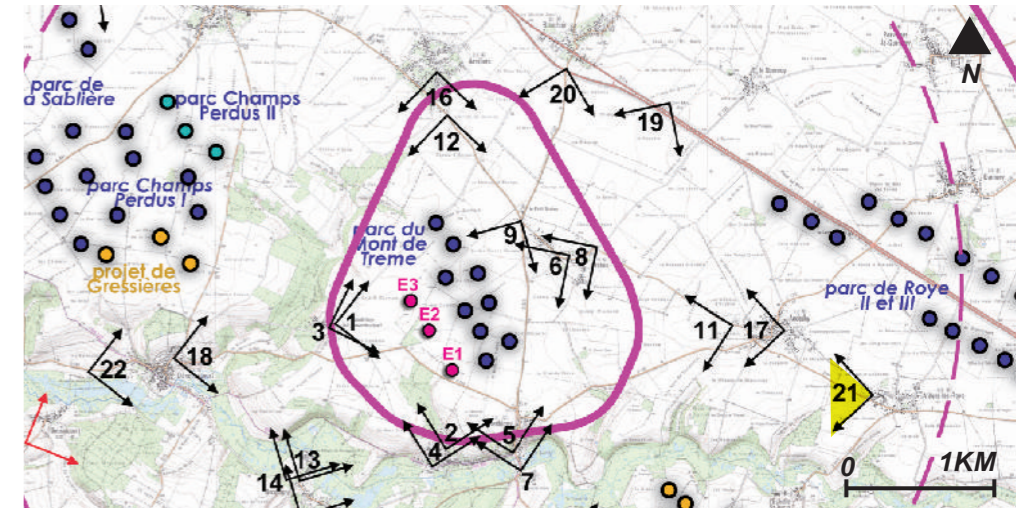


PM 21 - Villers-lès-Roye ouest

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Villers-lès-Roye est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet. Elle est traversée par la D54, axe local parallèle à la D934 qui se trouve dans l'axe du projet. Le point de vue est pris depuis la sortie ouest du bourg

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette est visible et s'inscrit dans l'emprise visuelle du parc du Mont de Trême. Des covisibilités s'opèrent avec le parc de Roye implanté le long de la D934.

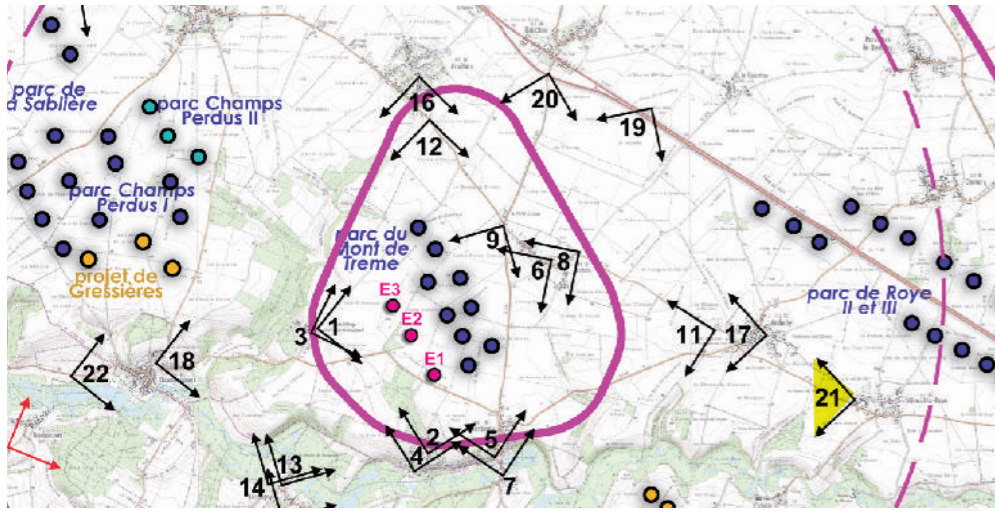
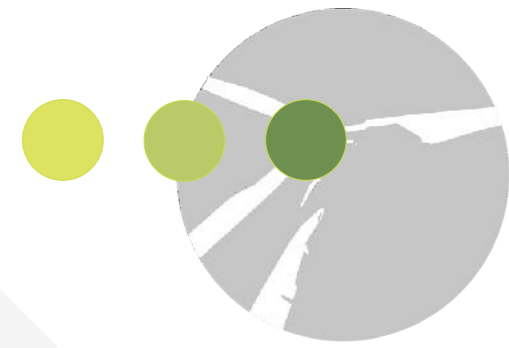
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au parc du Mont de Trême. Pas de phénomène de densification constaté (un pôle et un parc visibles avec une large respiration entre les deux).



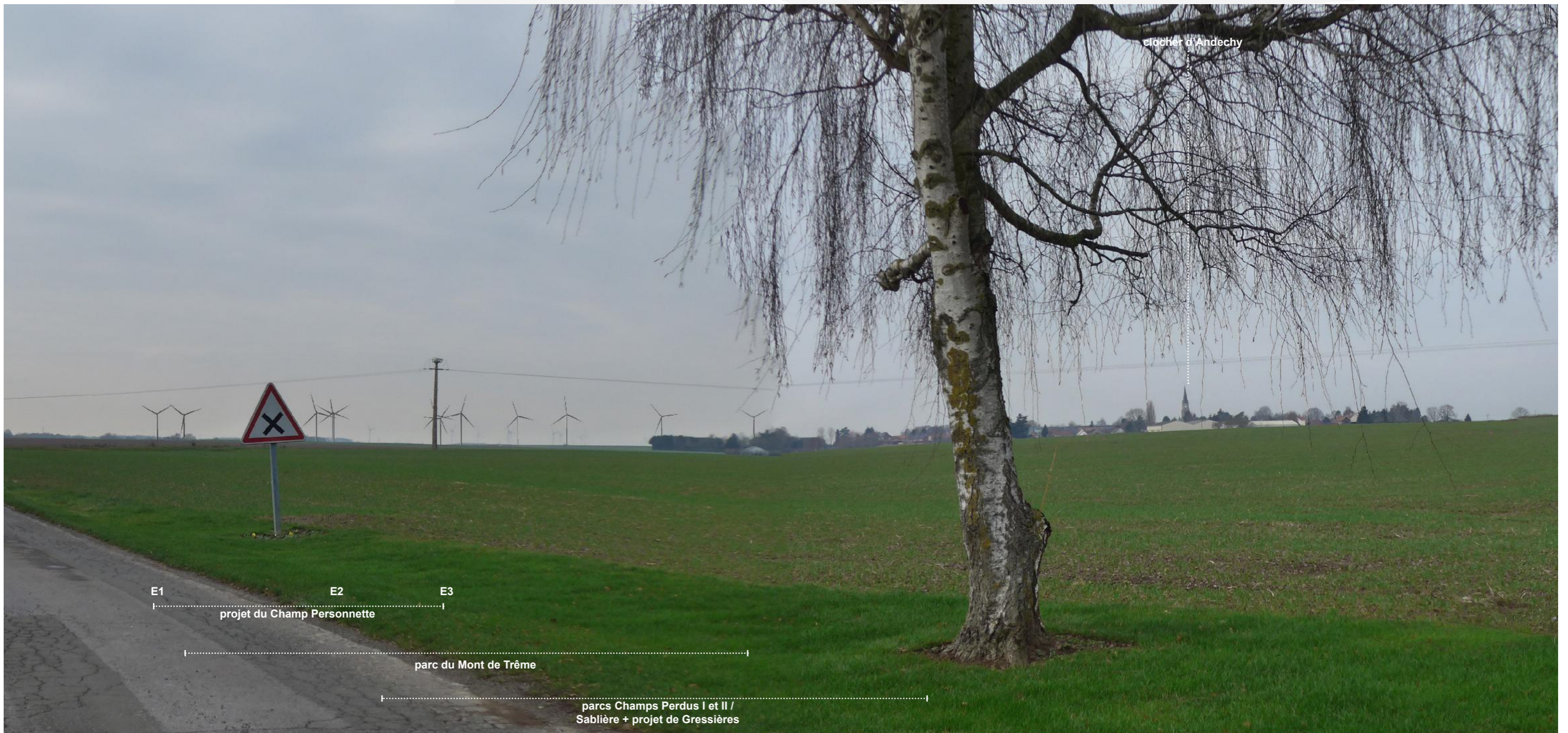
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.5 KM (E1)



PM 21 - Villers-lès-Roye ouest



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





E1

E2

E3

projet du Champ Personnette

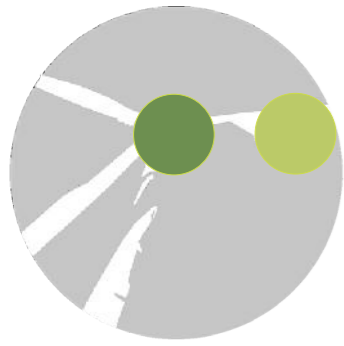
parc du Mont de Trême

parcs Champs Perdus I et II /
Sablière + projet de Gressières

CADRAGE 50°

clocher d'Andechy



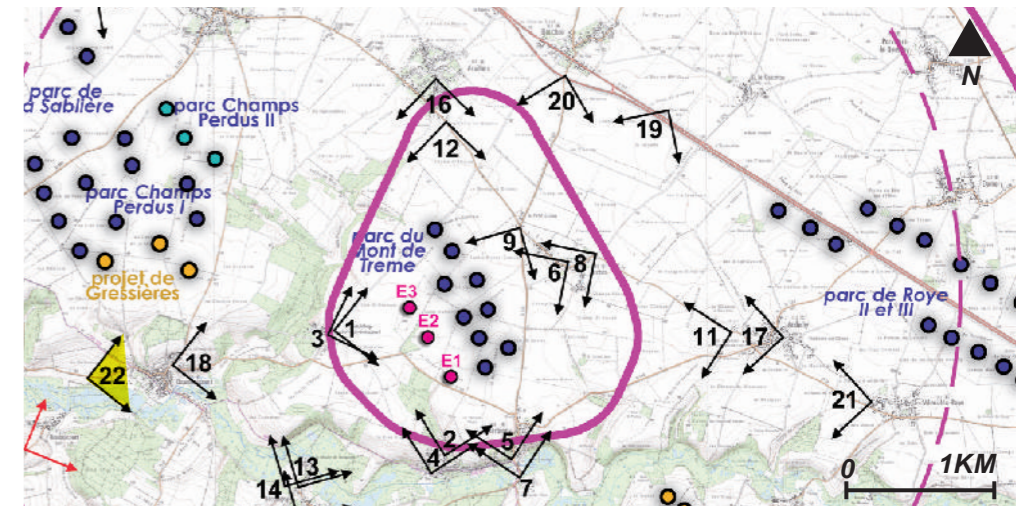


PM 22 -Davenescourt ouest - D160

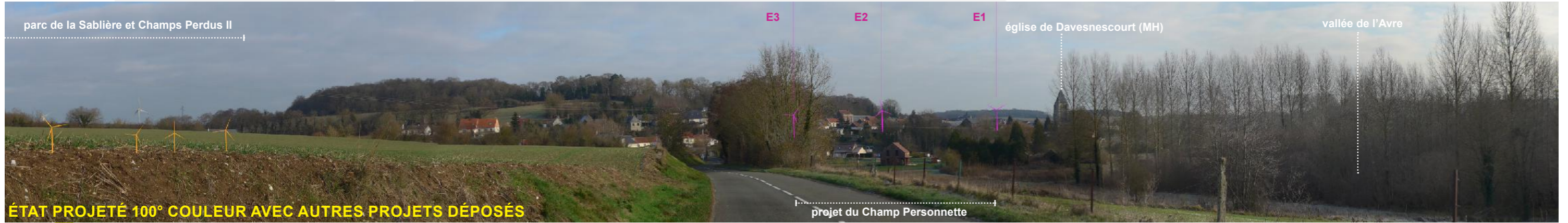
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Davenescourt est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet qui est implantée au bord de l'Avre (paysage d'intérêt identifié dans l'état initial). L'habitat est à la fois implanté en fond de vallée et en versant. Par ailleurs, la commune compte deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Deux points de vue ont été réalisés sur le bourg. Ce deuxième point de vue est pris depuis la D160 qui longe la vallée et depuis laquelle on voit émerger l'église classée.

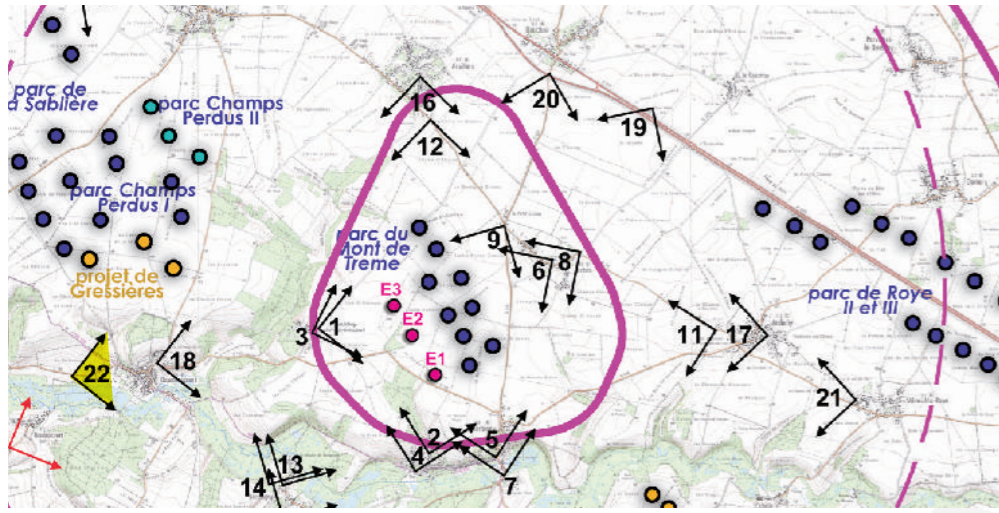
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette est partiellement visible (un rotor et une pale). De légères covisibilités s'opèrent avec le parc de Sablière et avec le clocher de Davenescourt mais sans phénomène de surplomb ni de concurrence visuelle.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible. Pas de phénomène de densification constaté (quelques éoliennes visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 100°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.3 KM (E3)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 22 - Davenescourt ouest - D160





CADRAGE 50°

église de Davesnescourt (MH)

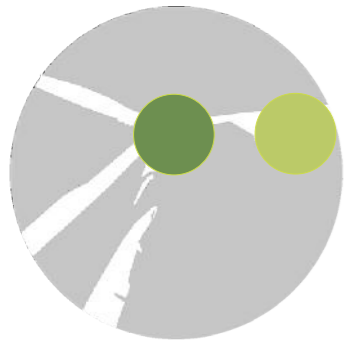
vallée de l'Avre

E2

E1

projet du Champ Personnette



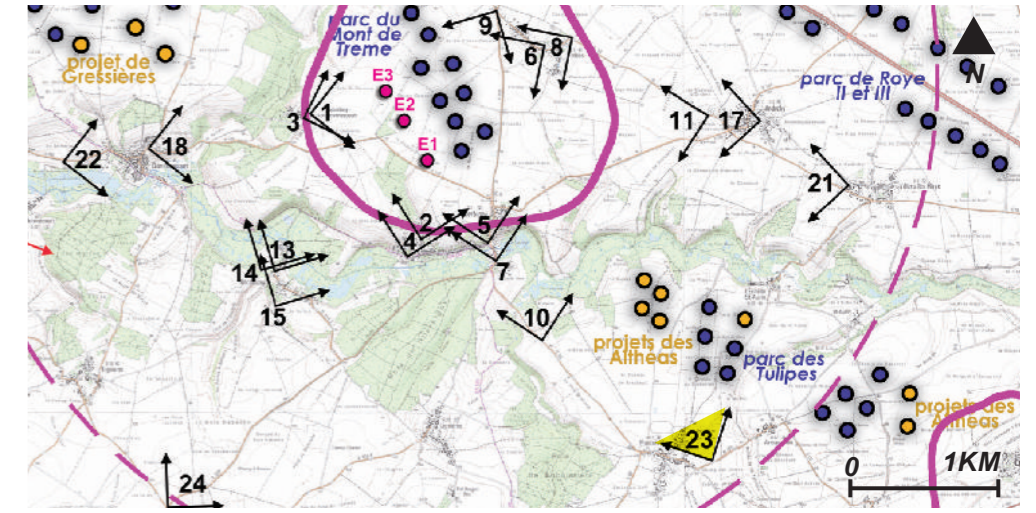


PM 23 -Marquivillers est - D133

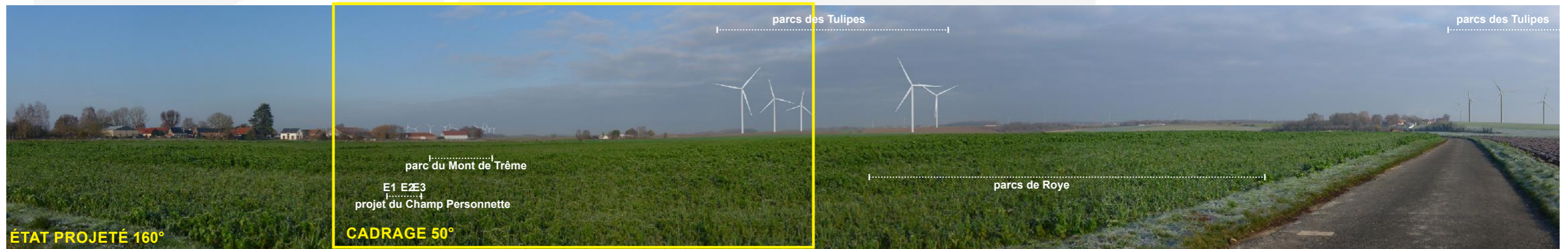
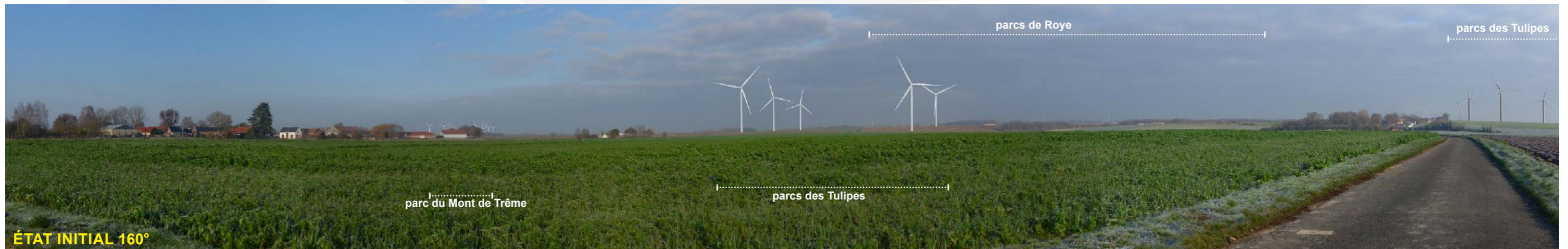
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Marquivillers est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet qui est implantée en plateau entre la vallée de l'Avre (paysage d'intérêt identifié dans l'état initial) et la D930, axe majeur de traversée du territoire. L'habitat est linéaire et présente un front bâti plus ou moins dense sur les différentes routes présentes. La prise de vue est réalisée depuis la D135 à l'est du bourg.

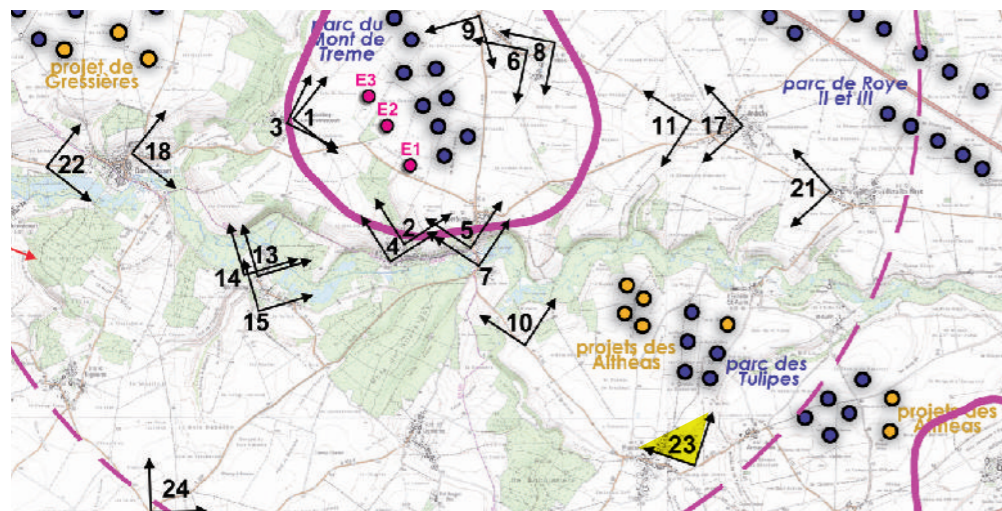
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge au-dessus de la silhouette du bourg dans la continuité du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs des Tulipes au premier plan et de Roye.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au contexte éolien préexistant. Pas de phénomène de densification constaté (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 160°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.4 KM (E1)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 23 - Marquivillers est - D133





E1 E2 E3
|-----|
projet du Champ Personnette

|-----|
parc du Mont de Trême

CADRAGE 50°

parcs des Tulipes



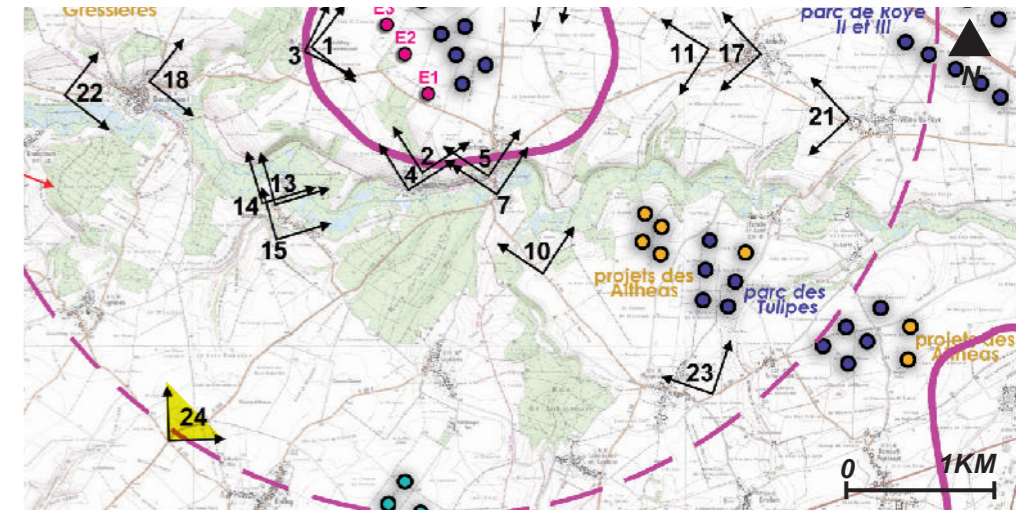


PM 24 - Montdidier nord-est - D329/D135 - Etelfay

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Montdidier est un des pôles urbains et patrimoniaux du territoire. La ville est sur un petit relief dominant la vallée des Trois Doms (affluent de l'Avre). Le pôle urbain est traversé par plusieurs axes majeurs et secondaires comme la D935, la D930, et la D329. Par ailleurs, elle compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques qui émergent tous de la silhouette urbaine. Trois points de vue ont été réalisés depuis les axes convergeant vers la ville. Ce premier point de vue est pris à hauteur d'Etelfay depuis la D329 au nord-est de la commune et qui est orientée vers le projet.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge en arrière-plan des alignements bordant la voie et dans la continuité directe du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités s'opèrent avec des parcs plus lointains comme ceux de Champs Perdus I et II, Sablière et des Tulipes.

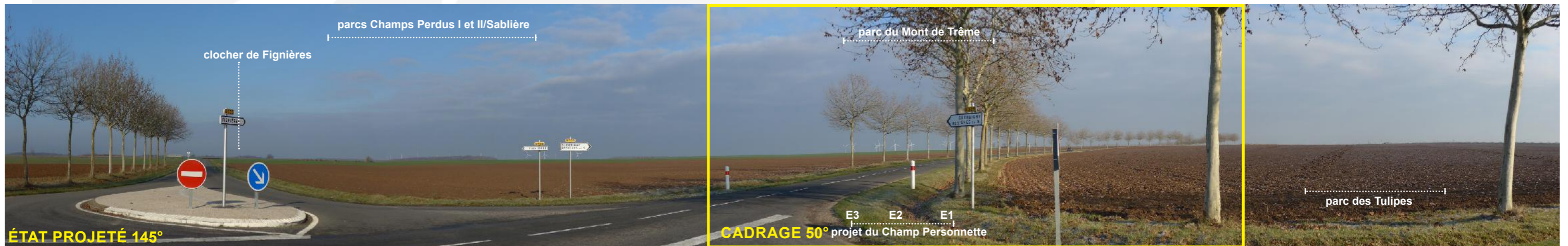
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au contexte éolien préexistant. Pas de phénomène de densification constaté (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.7 KM (E1)

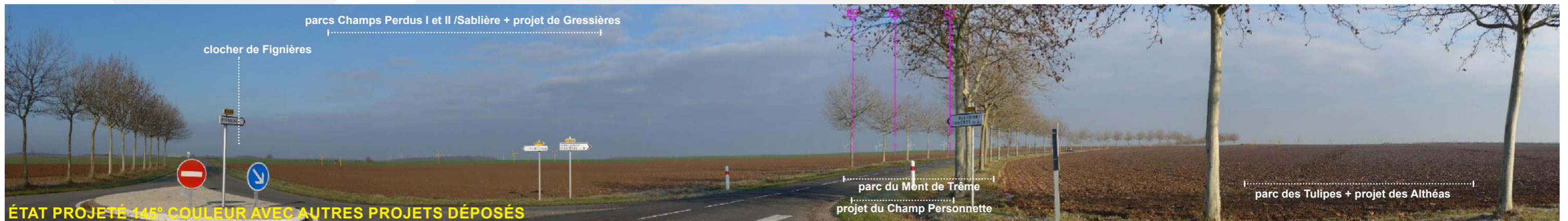


ÉTAT INITIAL 145°



ÉTAT PROJETÉ 145°

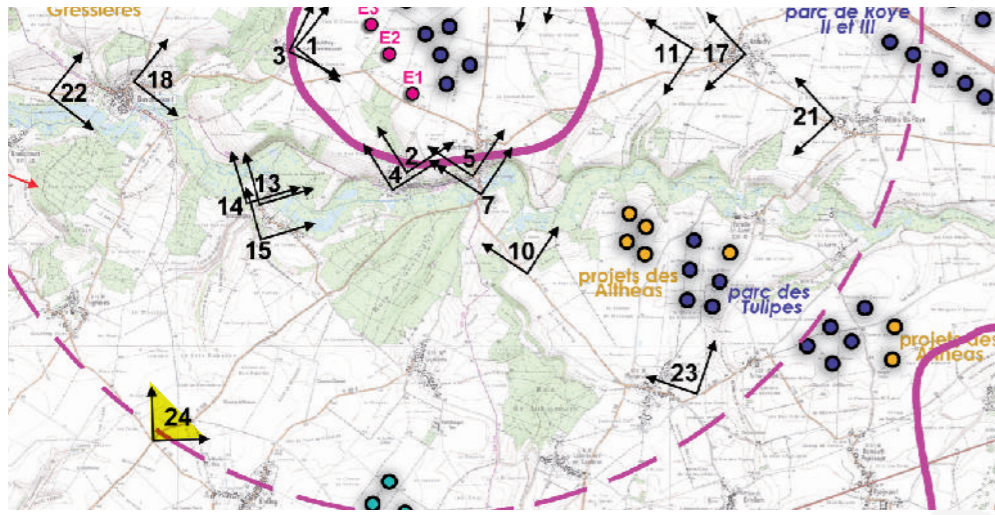
CADRAGE 50° projet du Champ Personnette



ÉTAT PROJETÉ 145° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

**parc du Mont de Trême
projet du Champ Personnette**

parc des Tulipes + projet des Althéas



PM 24 - Montdidier nord-est - D329/D135 - Etelfay



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





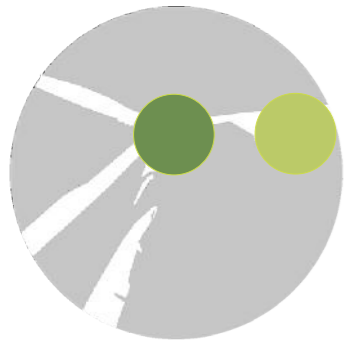
D329
GUERBIGNY
ROSIÈRES EN S.

.....
parc du Mont de Trême
E3 E2 E1
.....
projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°



.....
parc des Tulipes

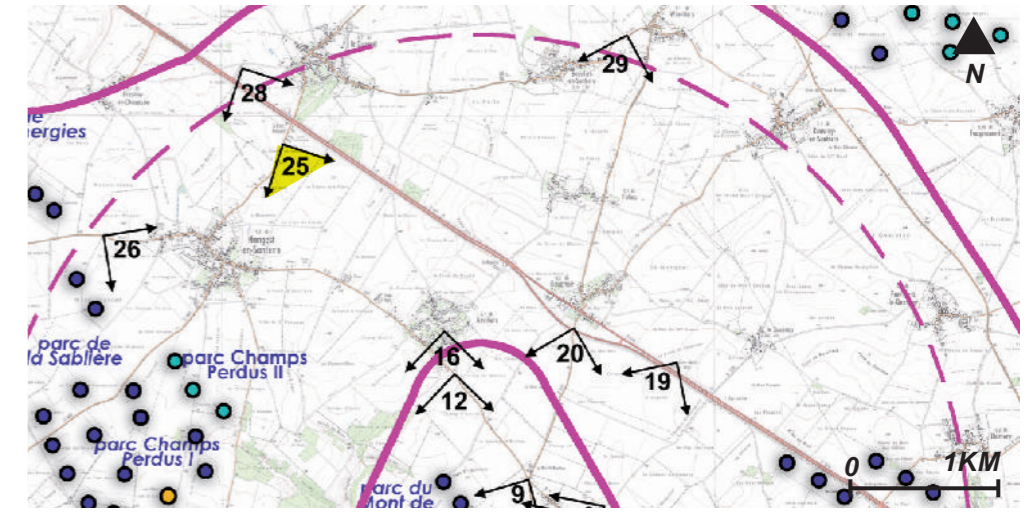


PM 25 - Le Quesnel sud - D41

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le Quesnel est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet. Elle est implantée le long de la D934, axe majeur et historique du territoire d'étude (chaussée Brunehaut) et compte un mémorial canadien se trouvant le long de cet axe à l'écart du bourg. Deux points de vue ont été pris sur la commune. Ce premier point de vue a été réalisé en sortie sud de la commune au niveau de la D934. Depuis ce point de vue on peut voir émerger l'église inscrite aux Monuments Historiques d'Hangest-en-Santerre.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge de la plaine dans la continuité directe du parc du Mont de Trême. Des covisibilités s'opèrent avec des parcs plus proches du point de vue comme ceux de Santerre Energie et des Champs Perdus I et Sablière. Ce dernier marquant l'arrière-plan de la silhouette urbaine d'Hangest-en-Santerre.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au parc du Mont de Trême et des covisibilités préexistantes avec l'édifice d'Hangest-en-Santerre. Pas de phénomène de densification avéré si l'on ne tient pas compte des autres projets en cours d'instruction.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 155°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.7 KM (E3)



ÉTAT INITIAL 155°

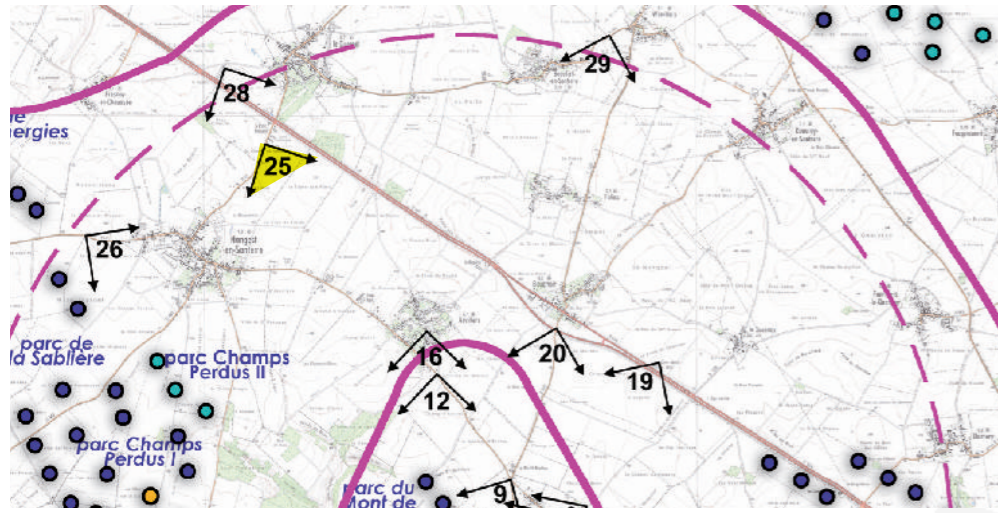


ÉTAT PROJETÉ 155°

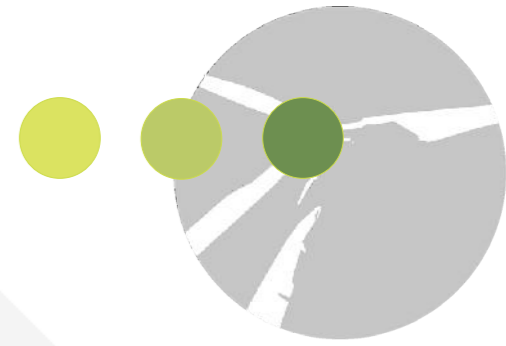
CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 155° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 25 - Le Quesnel sud - D41



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E1
E2 E3
.....
projet du Champ Personnette

.....
parc du Mont de Trême

.....
parcs Champs Perdus I



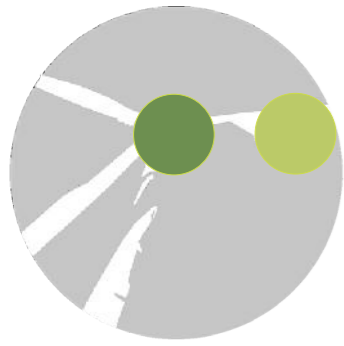
E1
E2 E3
|-----|
projet du Champ Personnette

|-----|
parc du Mont de Trême

CADRAGE 50°



parcs Champs Perdus I et II/Sablère

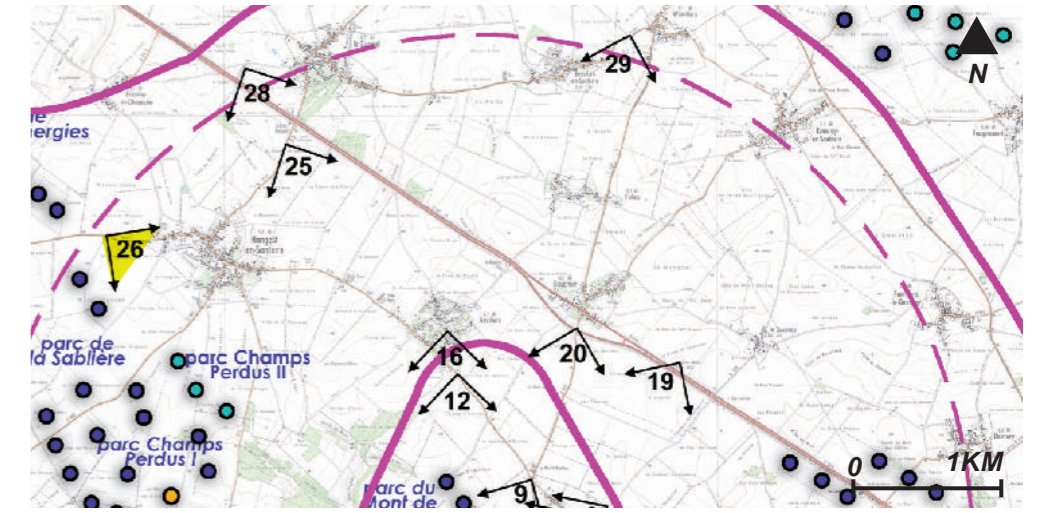


PM 26 - Hangest-en-Santerre ouest - D54

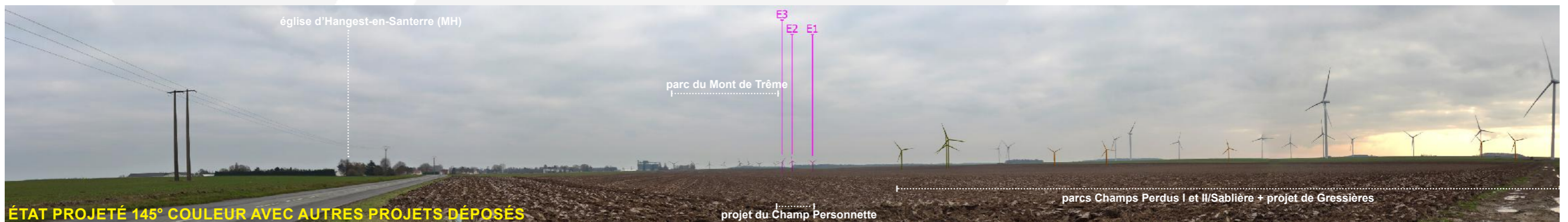
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Hangest-en-Santerre est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet. Elle est traversée par la D54, axe local parallèle à la D934, axe majeur et historique du territoire d'étude (chaussée Brunehaut). La commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Le point de vue est pris à l'ouest du bourg depuis la D54 d'où l'église inscrite est visible.

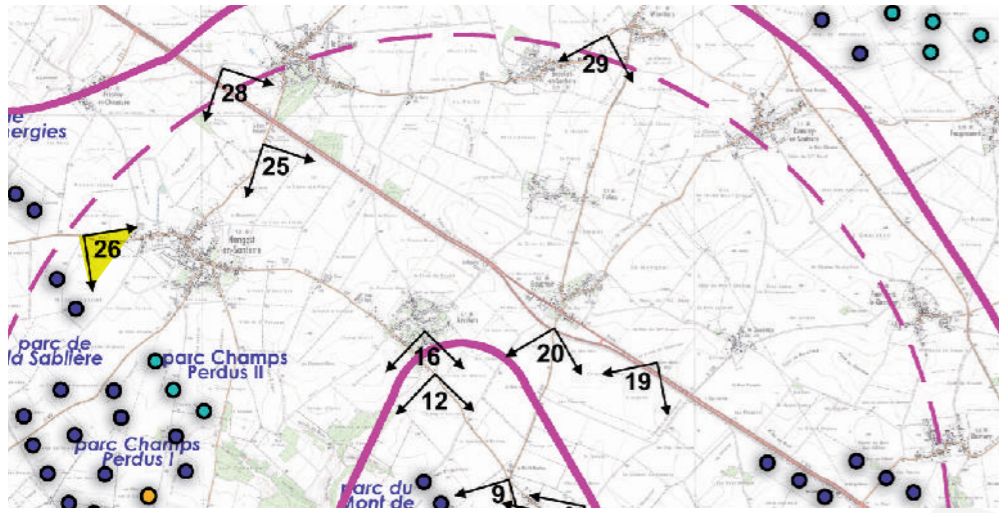
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge de la plaine dans la continuité directe du parc du Mont de Trême. Des covisibilités s'opèrent avec des parcs plus proches du point de vue comme ceux des Champs Perdus I et II, et Sablière.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au parc du Mont de Trême et des covisibilités préexistantes avec l'édifice d'Hangest-en-Santerre. Pas de phénomène de densification notable si l'on ne tient pas compte des autres projets en cours d'instruction.

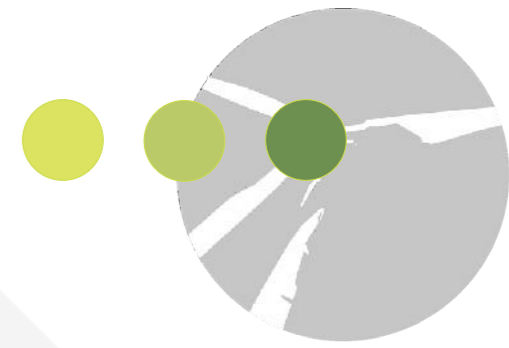


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 145°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 5.9 KM (E3)





PM 26 - Hangest-en-Santerre ouest - D54



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





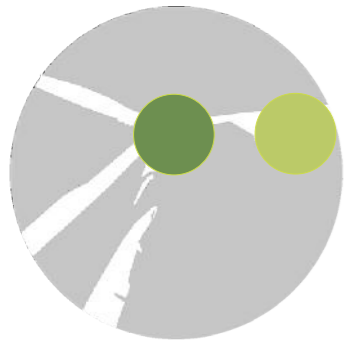
parc du Mont de Trême

E3 E2 E1
projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°



parcs Champs Perdus I et II

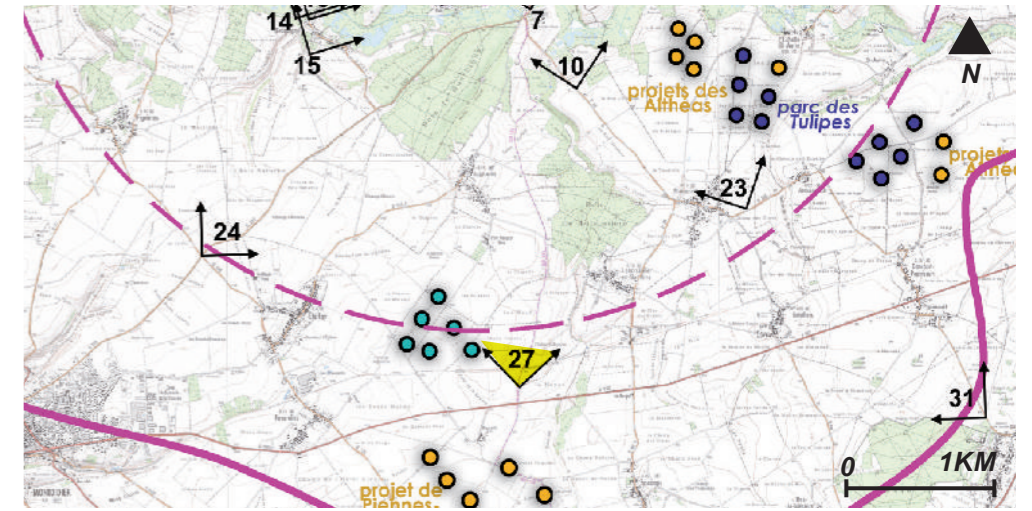


PM 27 - Laboissière-en-Santerre sud - D930/GR125

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Laboissière-en-Santerre est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet. La commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui est protégé par un écrin arboré. Par ailleurs le sud du territoire communal est traversé par la D930, axe majeur du territoire, et par le GR123 qui remonte vers la vallée de l'Avre. Le point de vue est pris depuis le GR au nord de la D930.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge dans l'axe du GR et dans la continuité du parc du Mont de Trême. Des covisibilités directes s'opèrent avec les parcs du Moulin et des Tulipes.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au parc du Mont de Trême. Pas de phénomène de densification constaté (deux à trois parcs visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 150°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.3 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 150°

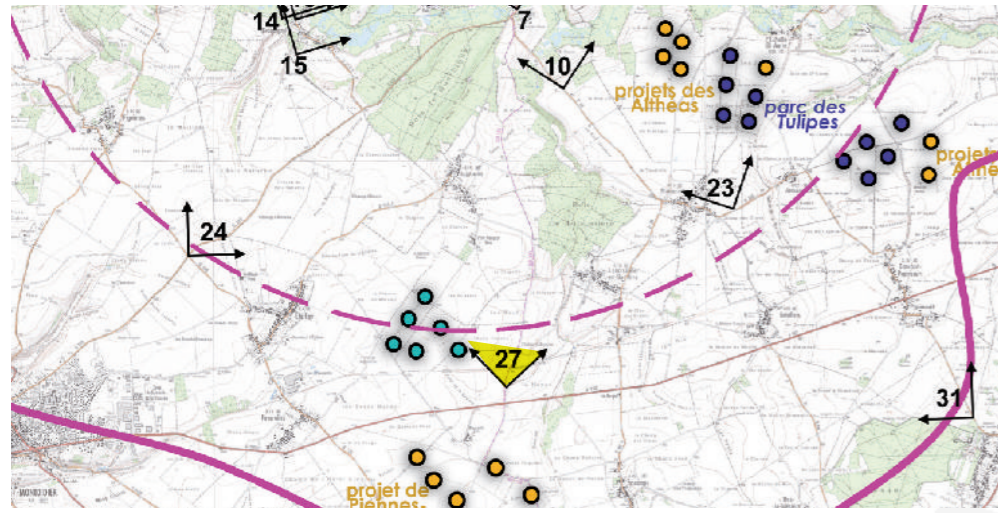


ÉTAT PROJETÉ 150°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 150° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 27 - Laboissière-en-Santerre sud - D930/GR125



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



clocher de Laboissière-en-Santerre

parc du Mont de Trême

E3 E2 E1
projet du Champ Personnette

parcs des Tulipes



|.....|
parc du Mont de Trême

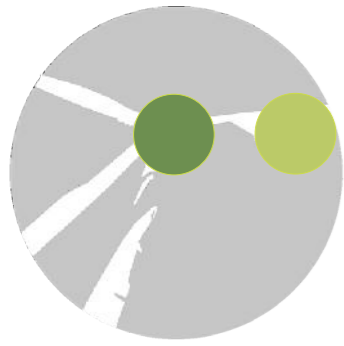
E3 E2 E1
|.....|
projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°

clocher de Laboissière-en-Santerre

parcs des Tulipes



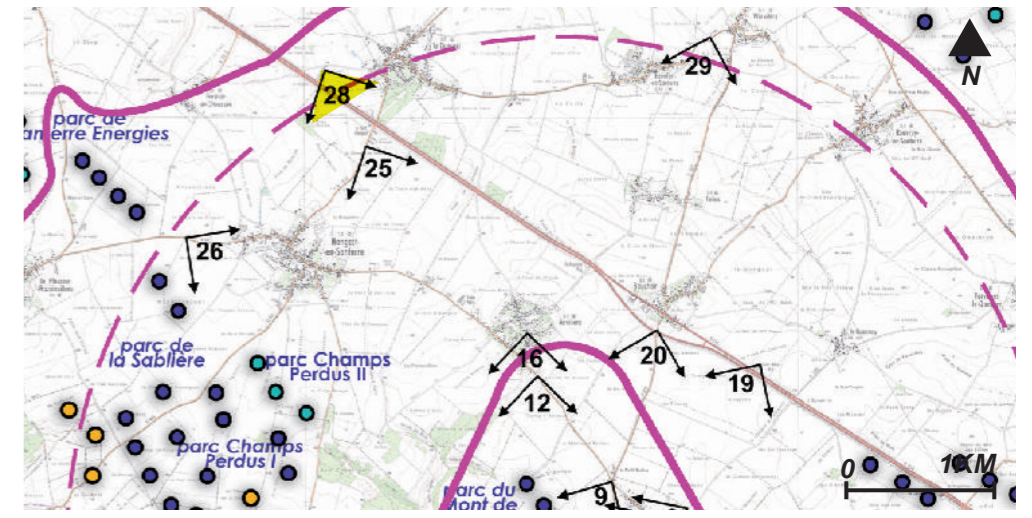


PM 28 - Le Quesnel mémorial canadien - D934

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le Quesnel est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet. Elle est implantée le long de la D934, axe majeur et historique du territoire d'étude (chaussée Brunehaut) et compte un mémorial canadien se trouvant le long de cet axe à l'écart du bourg. Deux points de vue ont été pris sur la commune. Ce deuxième point de vue a été réalisé depuis le mémorial canadien (croix de la commémoration située derrière l'observateur).

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Les éoliennes du projet sont masquées par un écran arboré et le panorama à feuilles tombées montre que les risques de perception sont très limités voire inexistants.

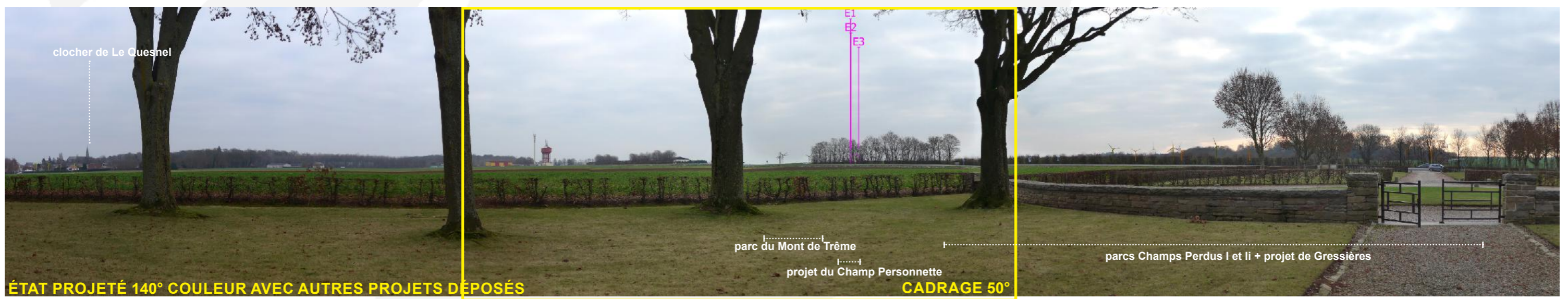
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Considéré comme nul au regard de l'écran arboré présent en avant-plan. Pas de phénomène de densification constaté (deux à trois parcs partiellement visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.8 KM (E3)

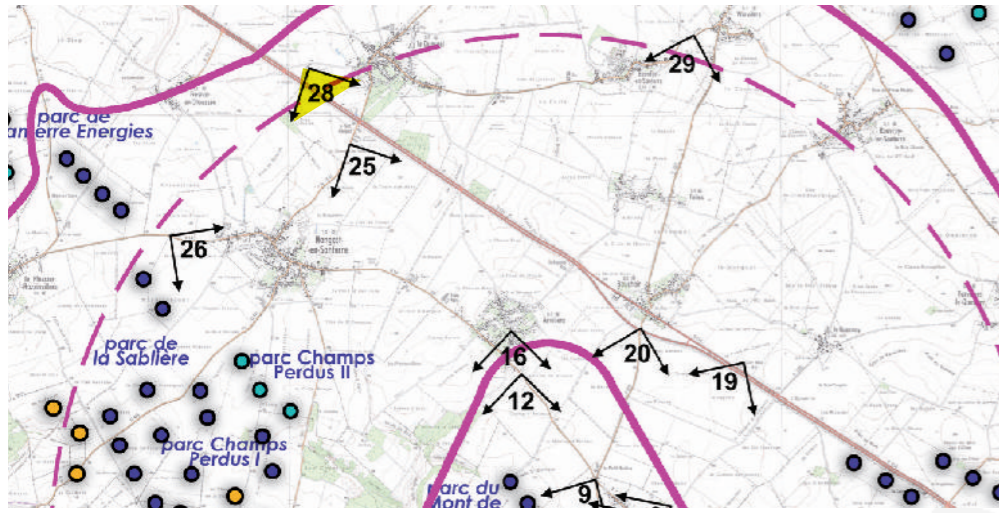


ÉTAT INITIAL 140°



ÉTAT PROJETÉ 140° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

CADRAGE 50°



PM 28 - Le Quesnel mémorial canedien - D934



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parc du Mont de Trême

projet du Champ Personnette



CADRAGE 50°

E1

E2

E3

.....
parc du Mont de Trême

.....
projet du Champ Personnette

.....
parc du
Champs
Perdus II

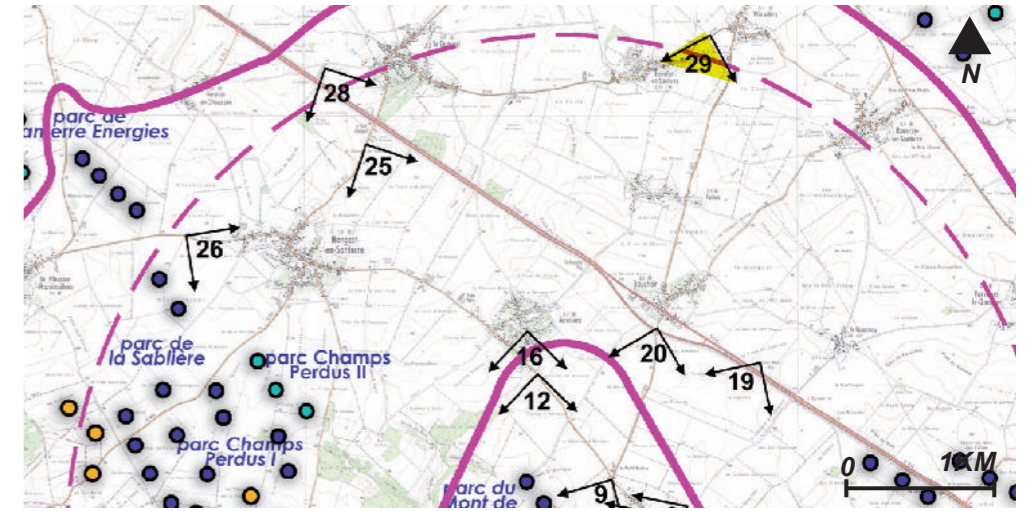


PM 29 - D161 entre Beaufort-en-Santerre et Warvillers

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Beaufort-en-Santerre est une commune inscrite dans le périmètre rapproché du projet. Elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. De plus, la commune s'inscrit d'un paysage d'intérêt identifié dans l'état initial et dans l'Atlas des paysages de la Somme (les bourgs préservés autour de la D934). La prise de vue a été réalisée au nord du bourg depuis la D161 en venant de Warvillers. Depuis ce point de vue on peut voir émerger l'église inscrite de la silhouette du bourg.

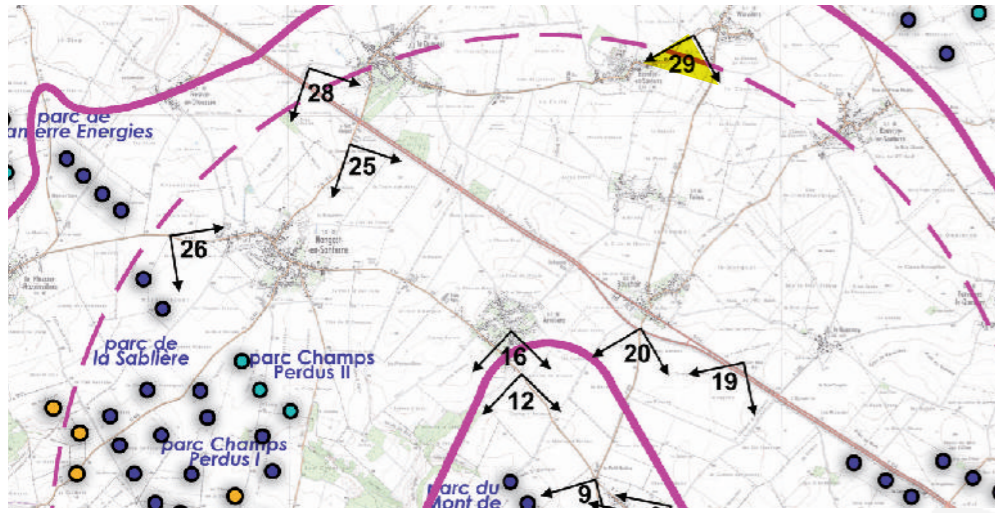
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Les éoliennes du projet émergent des frondes boisées marquant l'horizon et dans la continuité du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs de Roye et des Tulipes.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au parc du Mont de Trême. Pas de phénomène de densification constaté (deux à trois parcs visibles avec des respirations paysagères lisibles).

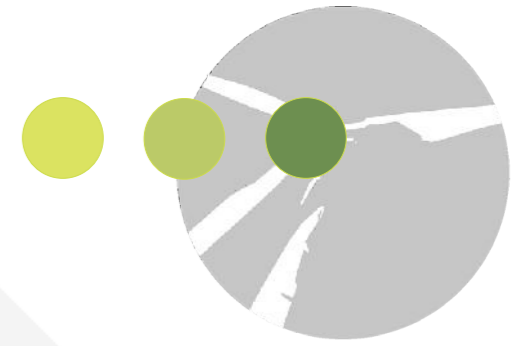


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 125°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.3 KM (E3)





PM 29 - D161 entre Beaufort-en-Santerre et Warvillers



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parc du Mont de Trême

E1 E2 E3

projet du Champ Personnette

parcs du Champs Perdus I et II



CADRAGE 50°

parc du Mont de Trême

E1

E2

E3

projet du Champ Personnette



|.....|
parcs du Champs Perdus I et II

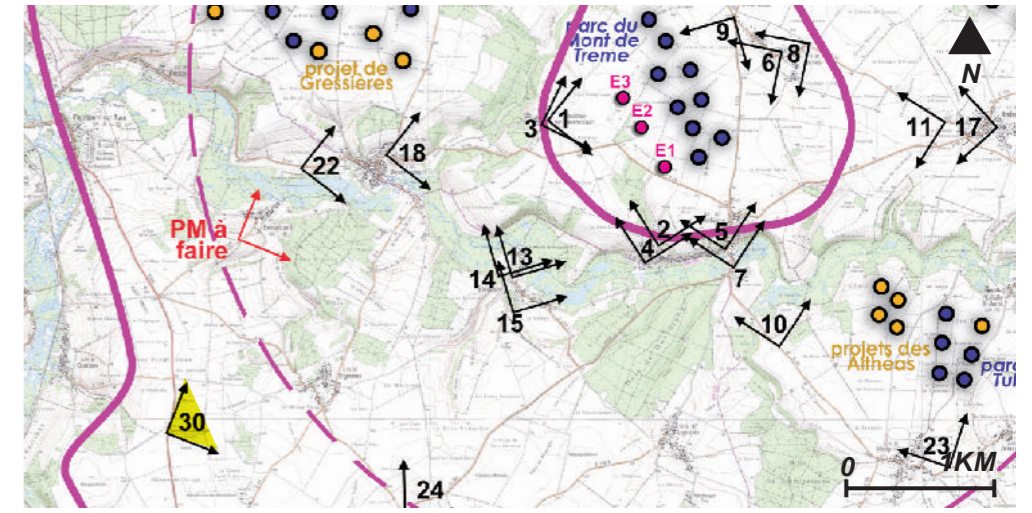


PM 30 - Gratibus est - Depuis le monument le long de la D935

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Gratibus est implanté dans la vallée des Trois Doms (affluent de l'Avre). A l'est de son territoire communal passe la D935 qui est un des axes majeurs du périmètre d'étude. Le long de cet axe est aménagé un lieu de commémoration (lieu de la présente prise de vue et situé derrière l'observateur). A noter que ce site est accessible par le biais d'un chemin de petite randonnée balisée.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Les éoliennes du projet émergent partiellement des frondes boisées marquant l'horizon et dans la continuité du parc du Mont de Trême. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs des Champs Perdus I, Sablière, Moulin et Roye.

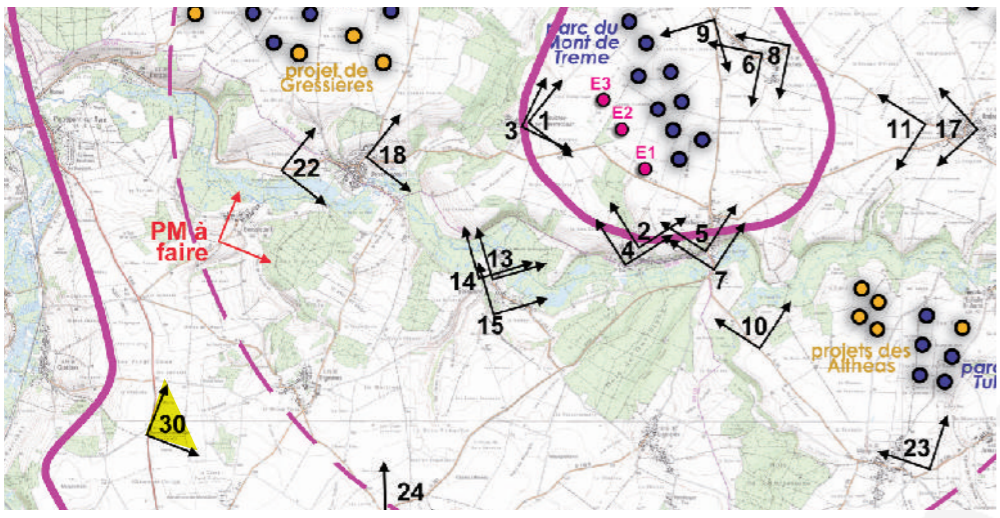
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au parc du Mont de Trême. Pas de phénomène de densification constaté (deux à trois parcs visibles avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.4 KM (E3)



PM 30 - Gratibus est - Depuis le monument le long de la D935



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





.....|
parc du Mont de Trême

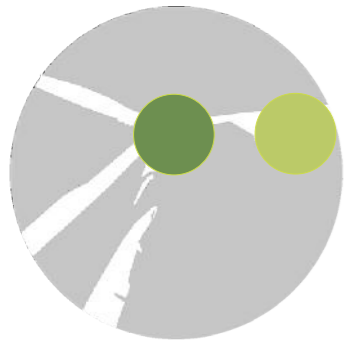
E3 E2 E1
|.....|
projet du Champ Personnette

CADRAGE 50°

église de Fignières

.....
|.....|
parc de Roye



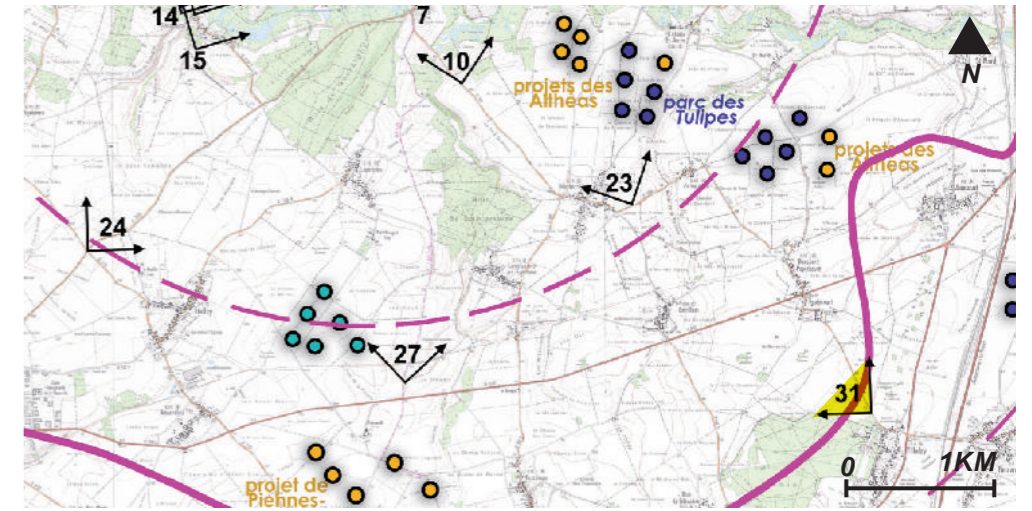


PM 31 - Tilloloy nord - Depuis la D135

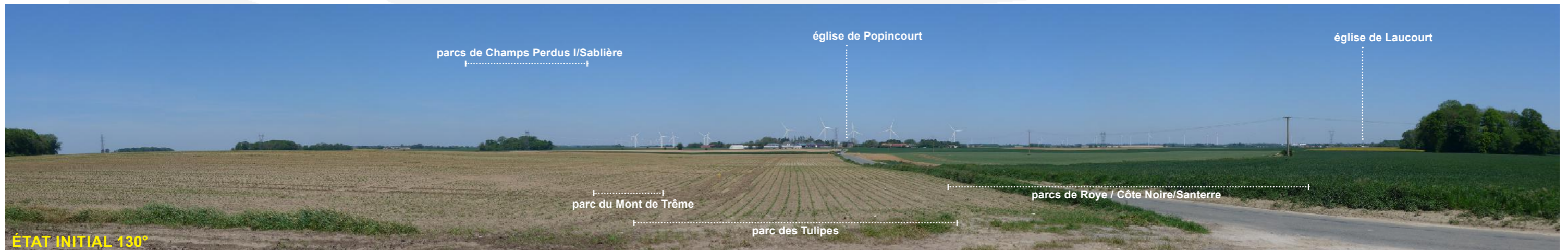
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Tilloloy est implanté le long de la D1017 et de l'A1, deux axes majeurs de traversée du territoire. La commune compte deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques qui sont protégés au sein du bourg et par des écrans arborés. A noter aussi que l'axe de perspective du château, comprise dans le périmètre de protection de l'édifice, n'est pas tourné vers le projet. Le point de vue s'est par conséquent porté vers les franges ouest du bourg qui elles sont tournées vers le projet.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Les éoliennes du projet et du parc du Mont de Trême marquent l'arrière-plan du panorama. D'autres covisibilités s'opèrent avec des parcs plus proches comme ceux des Tulipes, du Moulin et de Roye.

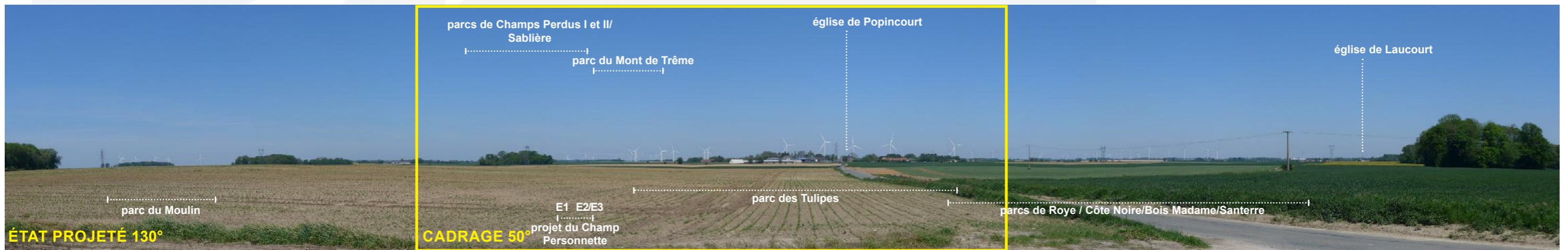
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère par rapport au parc du Mont de Trême. Des phénomènes de densification commencent à se faire sentir ainsi qu'un étalement par l'éolien auxquels le projet participe.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.5 KM (E1)

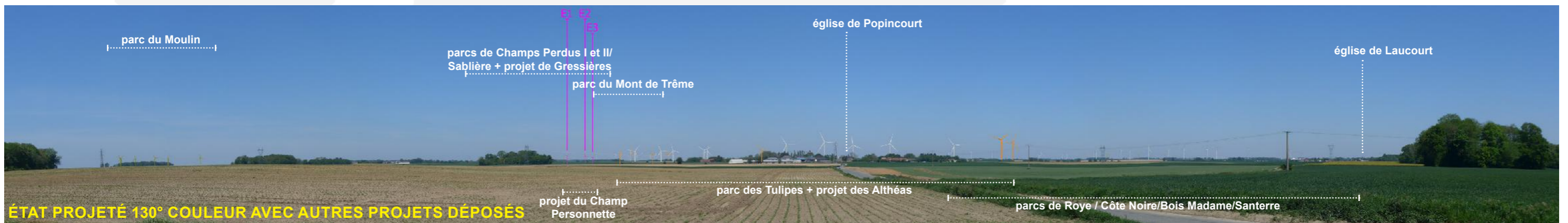


ÉTAT INITIAL 130°

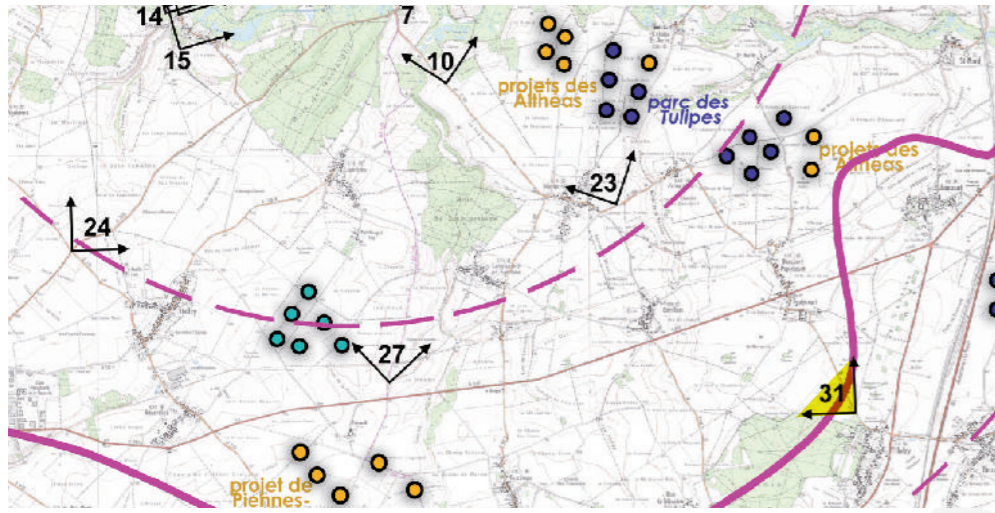


ÉTAT PROJETÉ 130°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 130° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 31 - Tilloloy nord - Depuis la D135



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





E1 E2/E3
|.....|
|.....|
projet du Champ
Personnette

|.....|
parcs de Champs Perdus I et II/Sablère

|.....|
parc du Mont de Trême

CADRAGE 50°

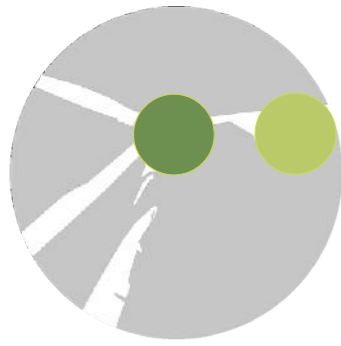
église de Popincourt



parc des Tulipes

parc de Roye



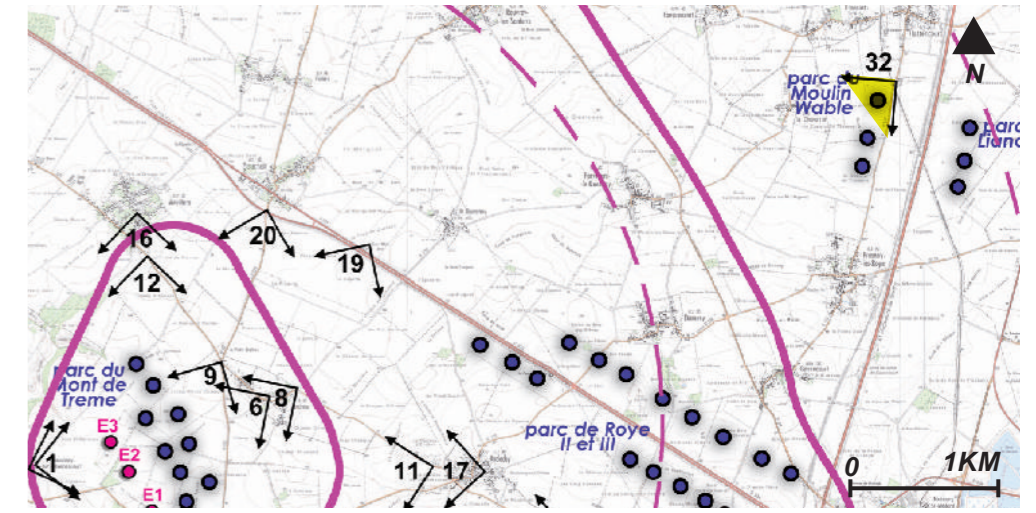


PM 32 - Hattencourt sud - Nécropole nationale

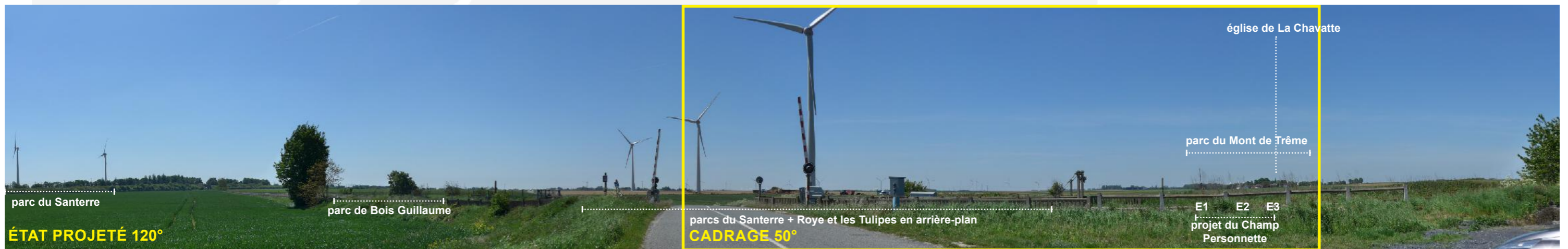
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Hattencourt est implanté le long de l'A1, axe majeur de traversée du territoire. Il se trouve au coeur d'un pôle éolien en cours de densification et compte sur sa frange une site de mémoire qui se trouve à l'écart des habitations. A noter que le sens de commémoration du cimetière n'est pas tourné vers le projet.

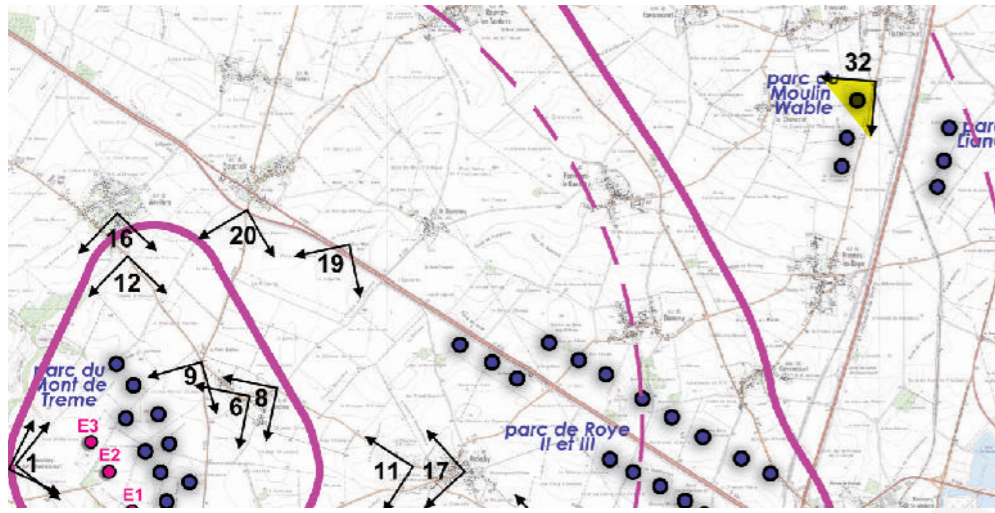
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette est partiellement visible dans le paysage éolien d'arrière-plan (bouts de pales). Des covisibilités directes s'opèrent avec des parcs très proches du point de vue comme ceux du Santerre et Roye un peu plus loin.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la perception partielle des éoliennes et de la distance des éoliennes par rapport au point de vue. Pas de phénomène de densification constaté (quelques parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).

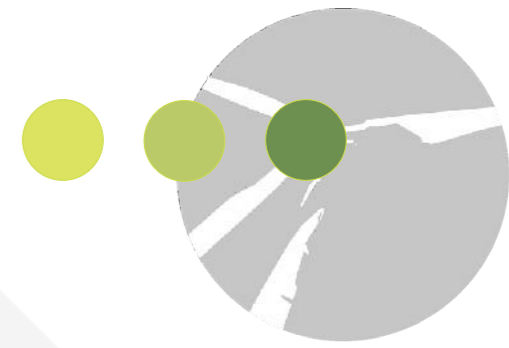


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.3 KM (E3)





PM 32 - Hattencourt sud - Nécropole nationale



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





parcs du Santerre + Roye et les Tulipes en arrière-plan

CADRAGE 50°

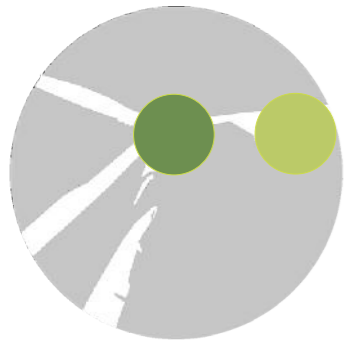
église de La Chavatte



E1 E2 E3

projet du Champ Personnette

parc du Mont de Trême

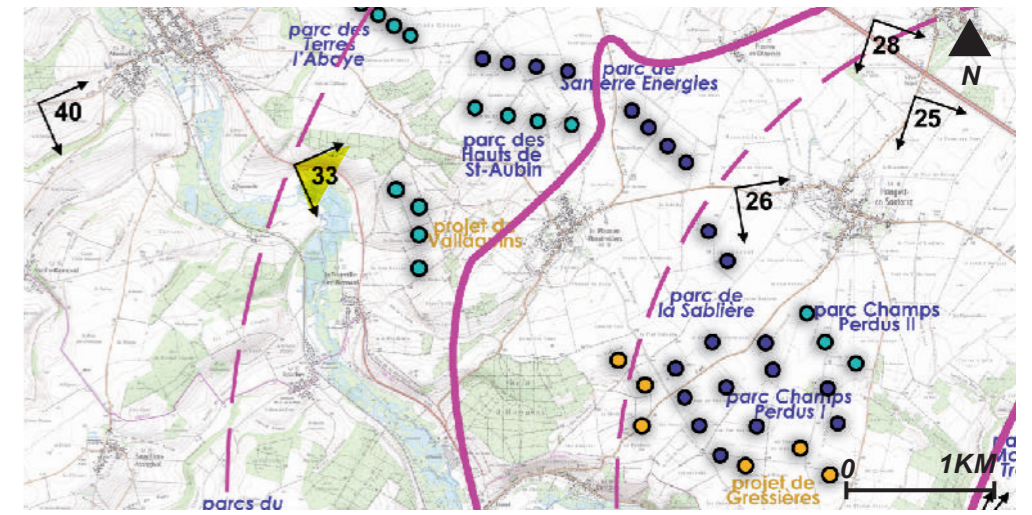


PM 33 - Moreuil sud - Belvédère depuis le D935

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Moreuil est implanté dans la vallée de l'Avre, paysage d'intérêt identifié dans l'Atlas des paysages de la Somme. Ce petit pôle urbain est traversé par la D935 axe majeur du territoire longeant la vallée. Par ailleurs il compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Deux points de vue ont été réalisés aux abords de Moreuil. Ce premier point de vue a été fait à hauteur d'un belvédère valorisé le long de la D935 au sud de Moreuil et qui offre un panorama sur l'Avre.

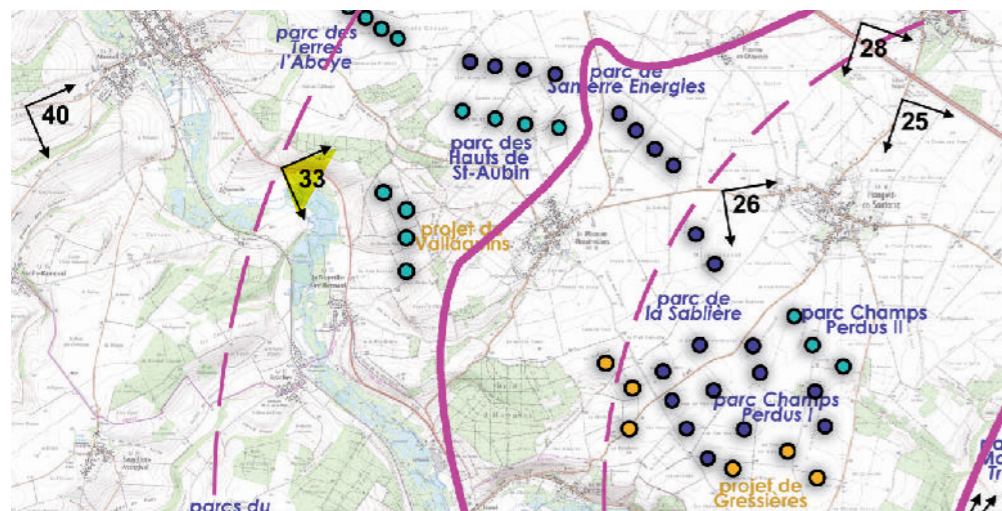
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Pas de perception des éoliennes du projet (filtre généré par le relief).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification avéré (deux pôles en densification potentielle notamment si l'on tient compte des projets en cours d'instruction).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 110°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.8 KM (E3)

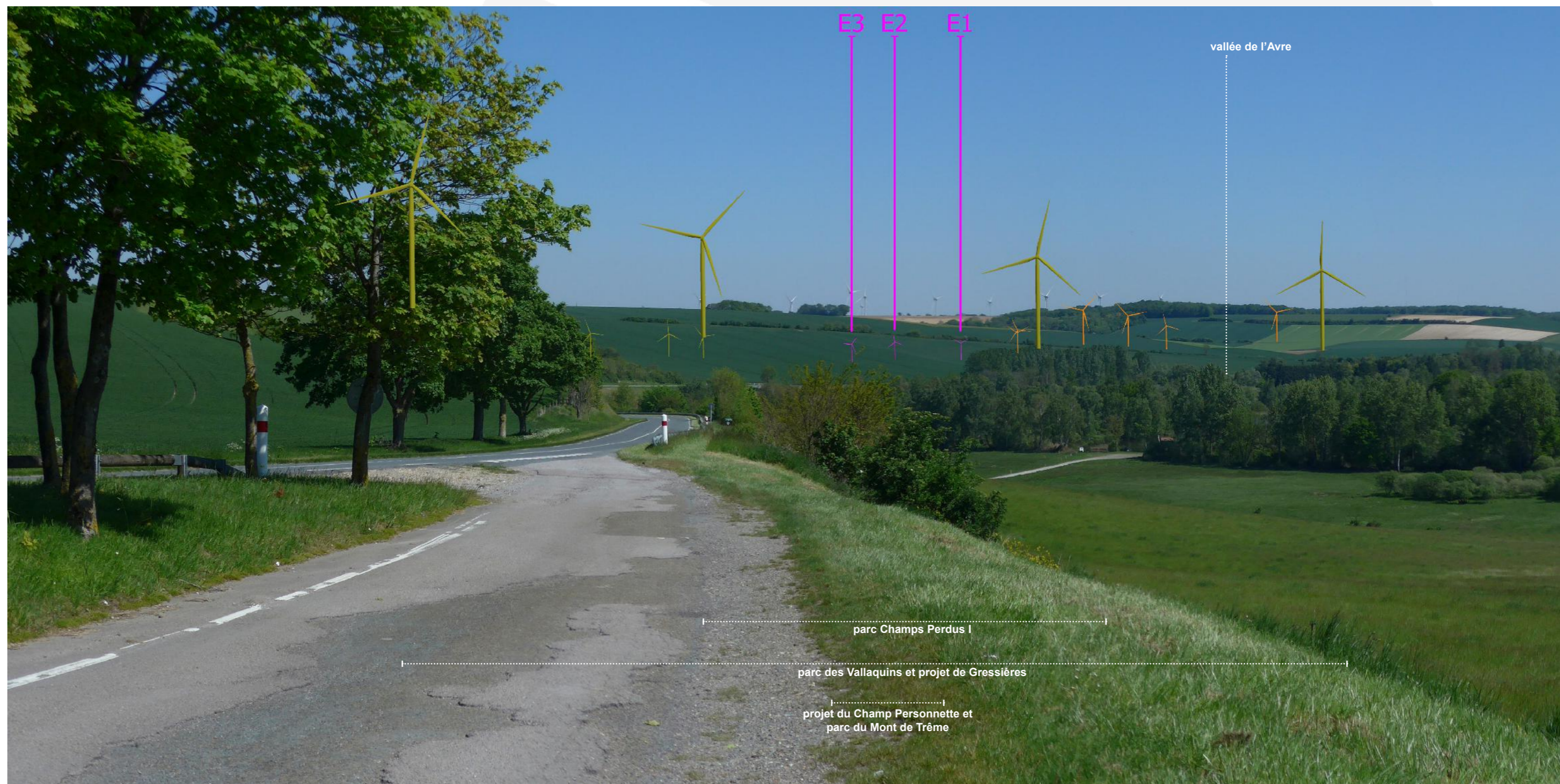




PM 33 - Moreuil sud - Belvédère depuis le D935



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E3 E2 E1



parc Champs Perdus I

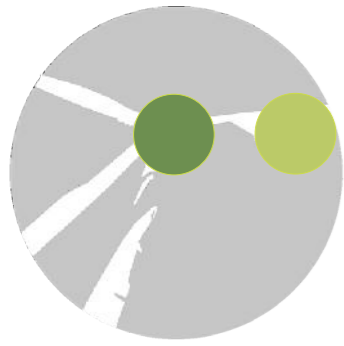
parc des Vallaquins et projet de Gressières

projet du Champ Personnette et
parc du Mont de Trême

CADRAGE 50°

vallée de l'Avre



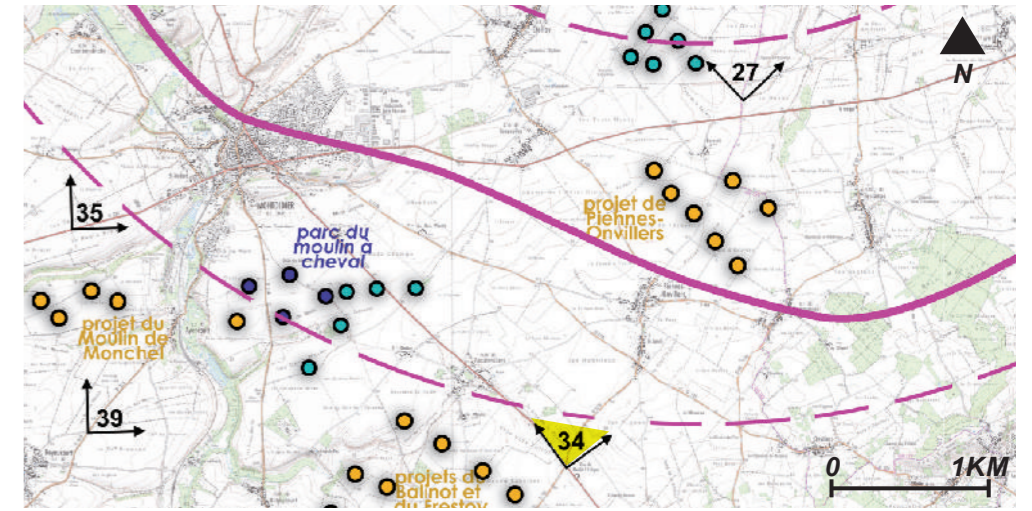


PM 34 - Piennes-Onvillers sud -D935/D45

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Piennes-Onvillers se trouve dans les campagnes est de Montdidier. La commune est implantée en plateau et la D935, un des axes majeurs du territoire passe sur ses franges sud. Par ailleurs elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui émerge de la silhouette urbaine depuis les axes extérieurs.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet émerge de l'horizon de part et d'autre du parc du Mont de Trême. Des covisibilités supplémentaires s'opèrent avec l'église de Piennes ainsi qu'avec d'autres parcs existants comme le Moulin, Roye et Bois Guillaume.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard de la distance au projet par rapport à l'édifice et au regard du contexte éolien préexistant. Pas de phénomène de densification constaté (quelques parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 110°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.1 KM (E1)

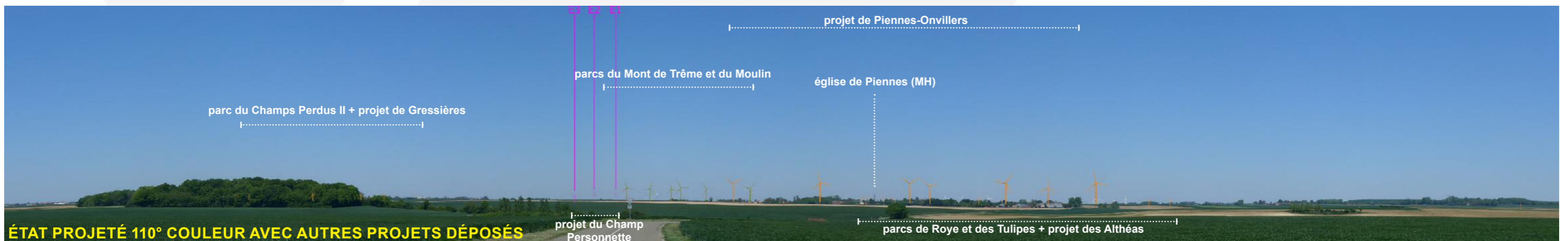


ÉTAT INITIAL 110°

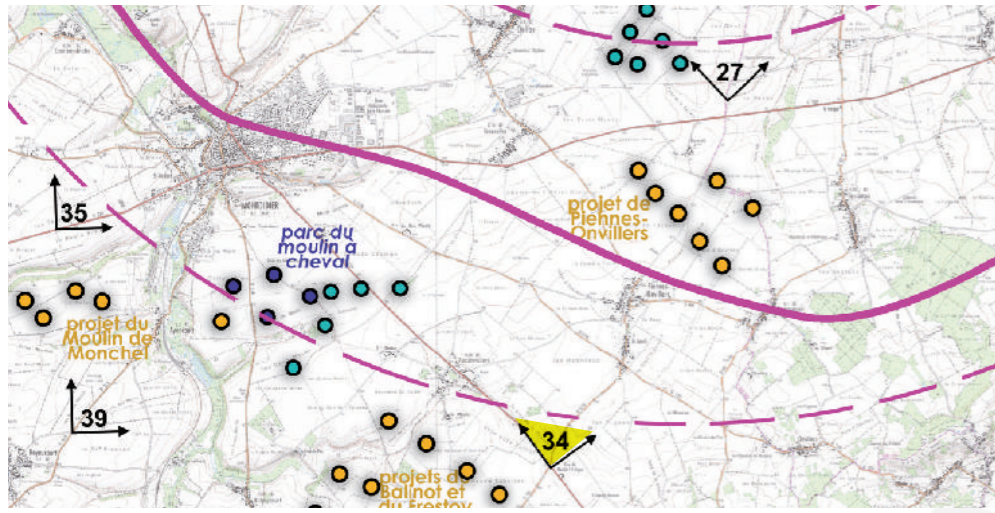


ÉTAT PROJETÉ 110°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 110° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 34 - Piennes-Onvillers sud -D935/D45



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





.....|
parc du Mont de Trême

E3 E2 E1
|.....|
projet du Champ
Personnette

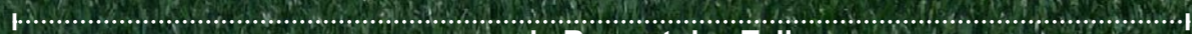
.....|
parc du Moulin

CADRAGE 50°

église de Piennes (MH)



parcs de Roye et des Tulipes



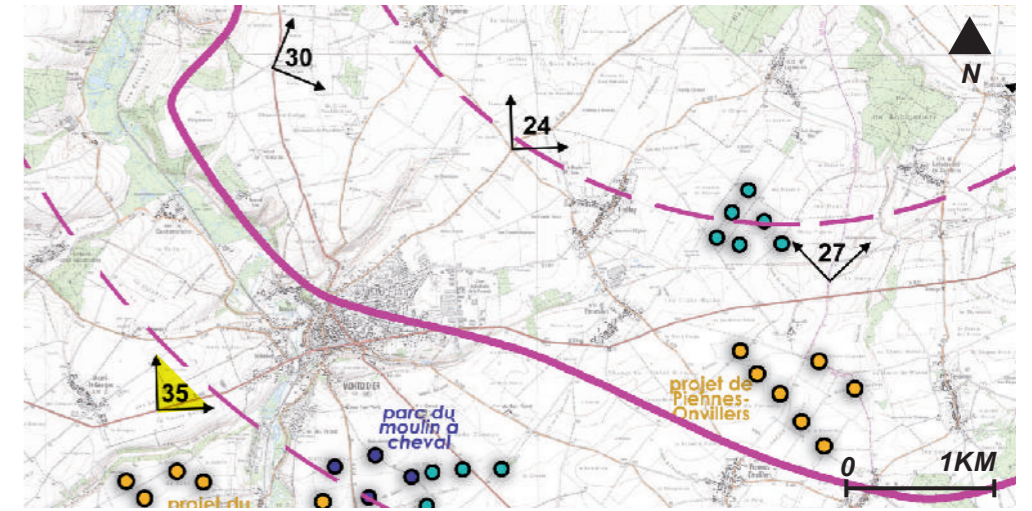


PM 35 - Montdidier ouest - D930

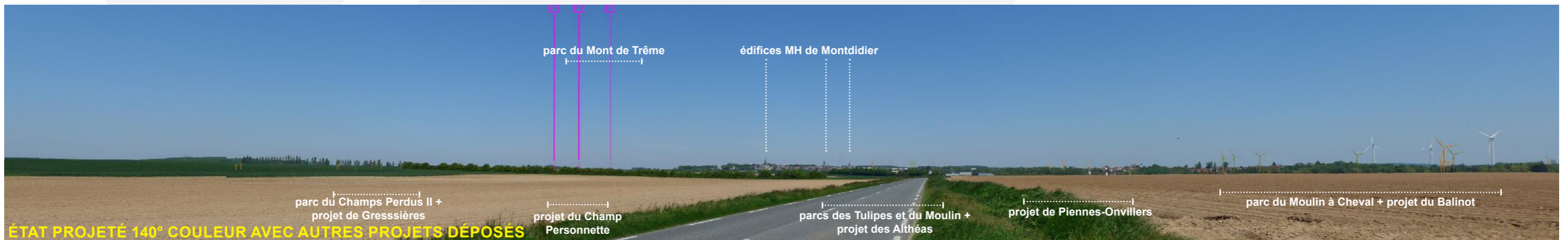
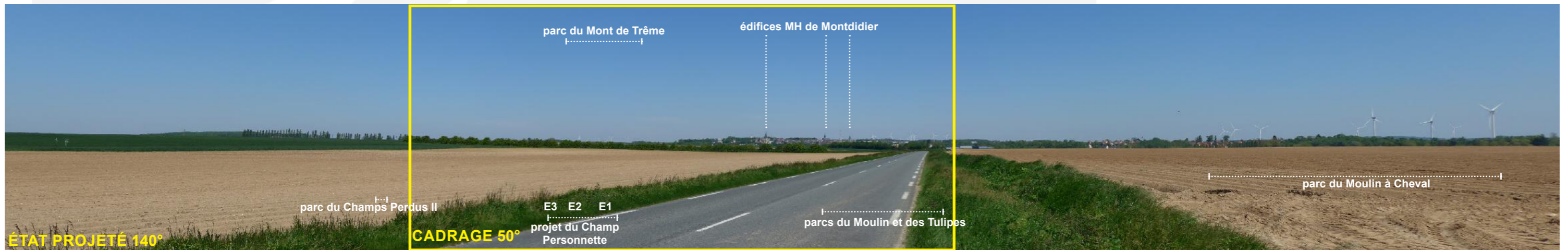
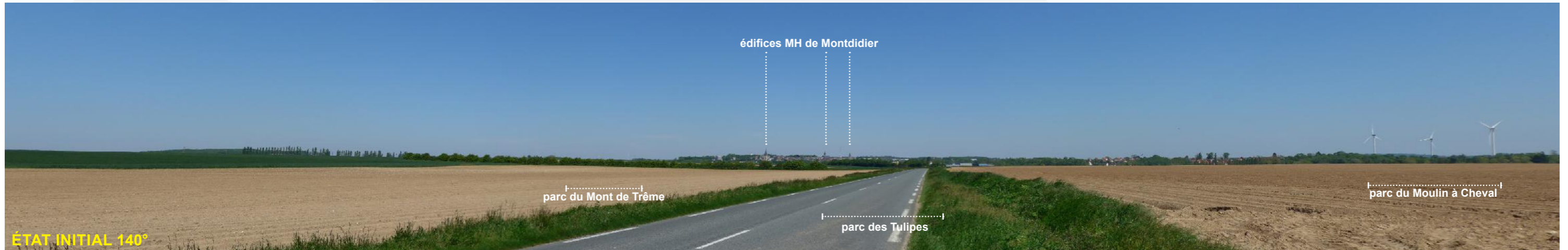
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Montdidier est un des pôles urbains et patrimoniaux du territoire. La ville est sur un petit relief dominant la vallée des Trois Doms (affluent de l'Avre). Le pôle urbain est traversé par plusieurs axes majeurs et secondaires comme la D935, la D930, et la D329. Par ailleurs, elle compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques qui émergent tous de la silhouette urbaine. Trois points de vue ont été réalisés depuis les axes convergeant vers la ville. Ce deuxième point de vue est pris à hauteur d'Etelfay depuis la D930 à l'ouest de la commune et qui est orientée vers le projet et vers les différents édifices émergeant de la ville.

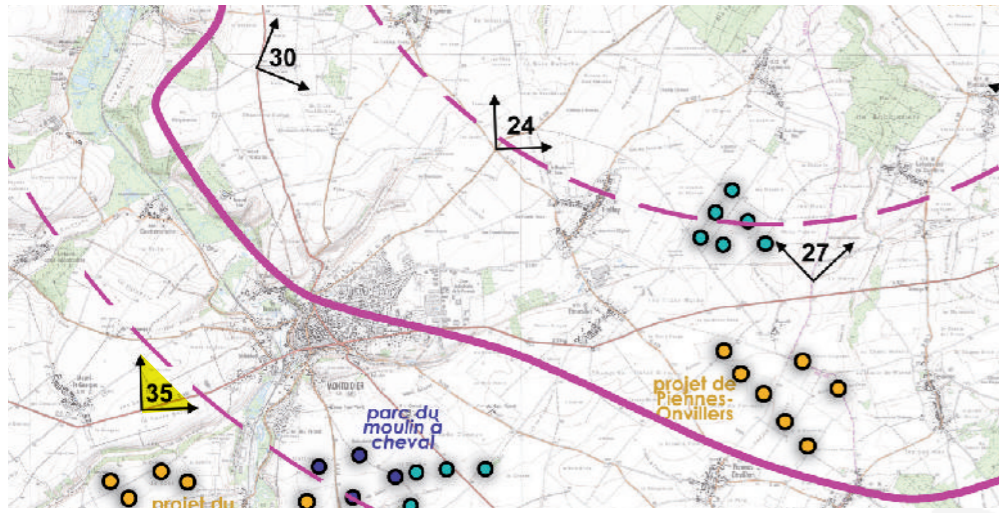
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge entre les éoliennes du parc du Mont de Trême. Des covisibilités s'opèrent avec les édifices émergeant de Montdidier mais sans toutefois renforcer les impacts avec le contexte éolien préexistant.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère sur le patrimoine par rapport au contexte éolien préexistant. Pas de phénomène de densification constaté (trois parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



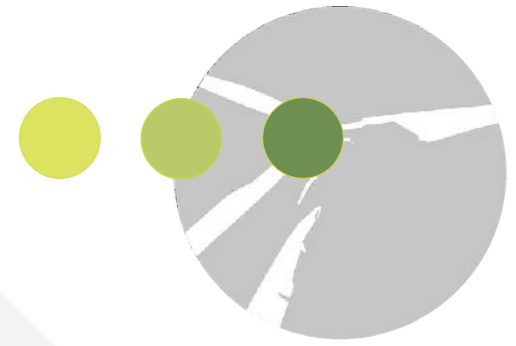
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.3 KM (E1)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 35 - Montdidier ouest - D930





parc du Mont de Trême

E3 E2 E1

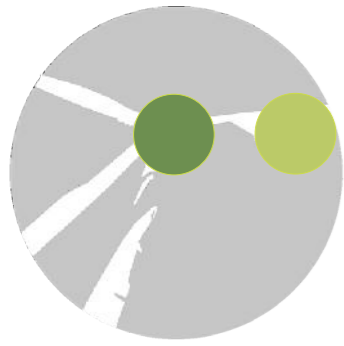
projet du Champ
Personnette

CADRAGE 50°

édifices MH de Montdidier

parcs du Moulin et des Tulipes



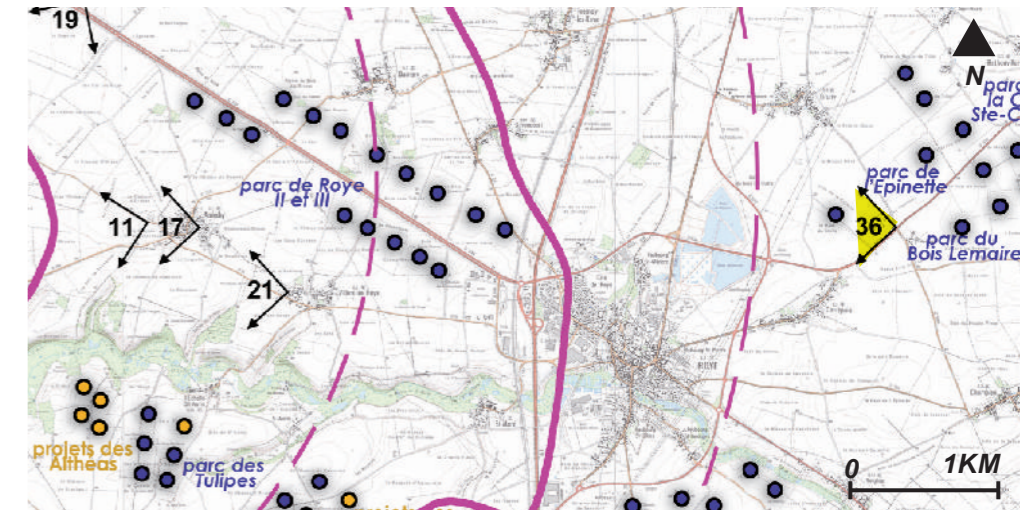


PM 36 - Roye est - D930 à hauteur de Carrépuis

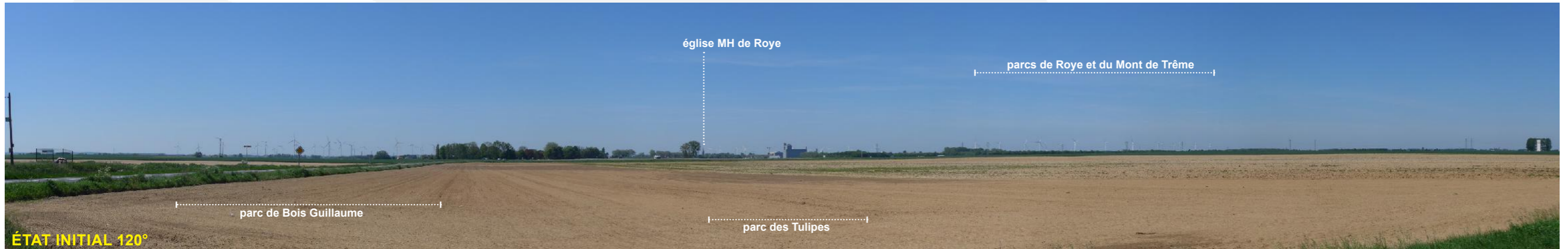
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Roye est un des pôles urbains et patrimoniaux du territoire. Le pôle urbain est desservi par plusieurs axes majeurs comme l'A1, la D934, la D930, et la D1017. Par ailleurs, elle compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques dont un qui émerge de la silhouette urbaine (l'église). Le point de vue est pris à hauteur de Carrépuis depuis la D930 à l'est de la commune, qui est ici orientée vers le projet et vers l'église classée émergeant de la ville.

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge dans la continuité du parc du Mont de Trême et en arrière-plan du parc de Roye. Des covisibilités s'opèrent avec l'édifice émergeant de Roye mais sans renforcer les impacts avec le contexte éolien préexistant. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs de Bois Guillaume, des Tulipes et du Moulin.

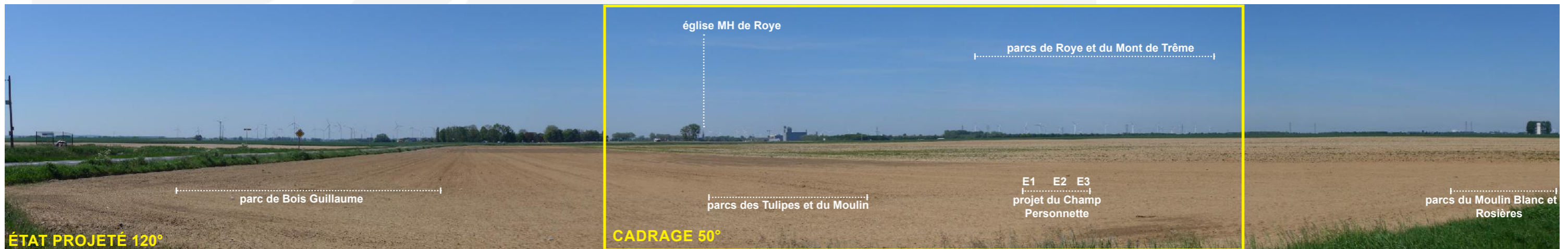
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère sur le patrimoine par rapport au contexte éolien préexistant. Des phénomènes de densification commencent à se faire sentir autour de Roye auquel le projet participe du fait de sa position en arrière-plan.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 13.6 KM (E1)

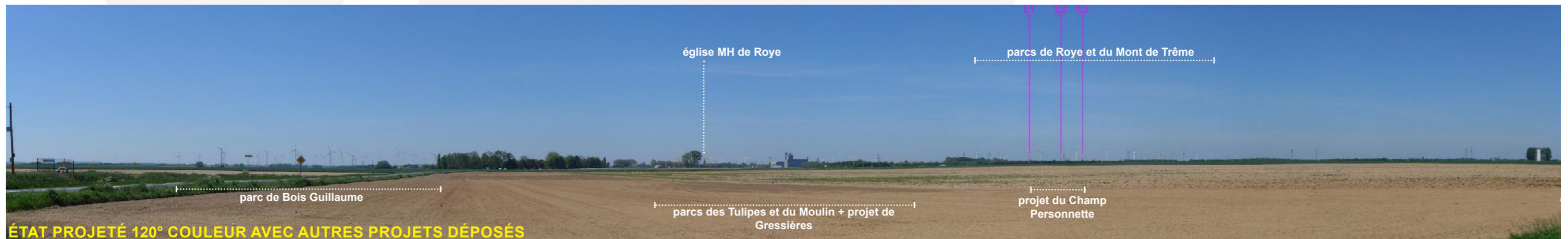


ÉTAT INITIAL 120°

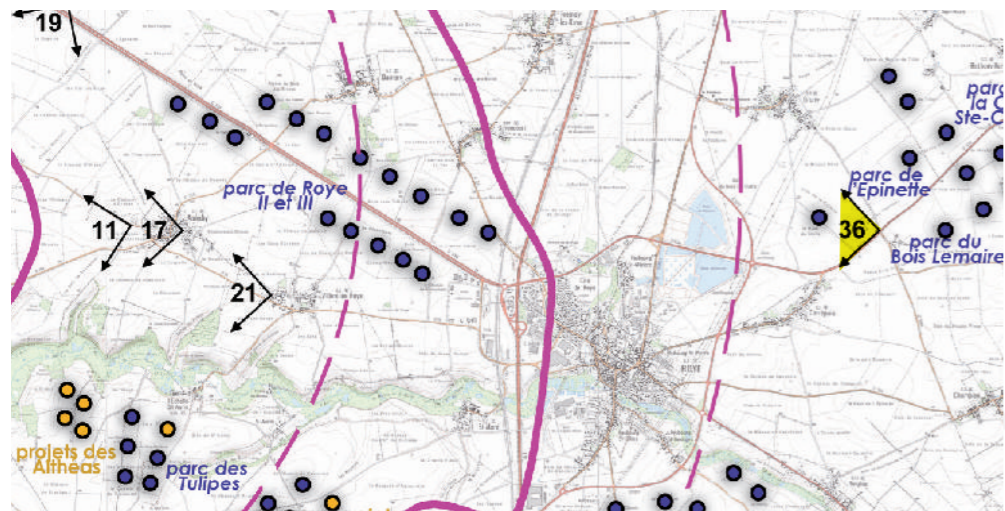


ÉTAT PROJETÉ 120°

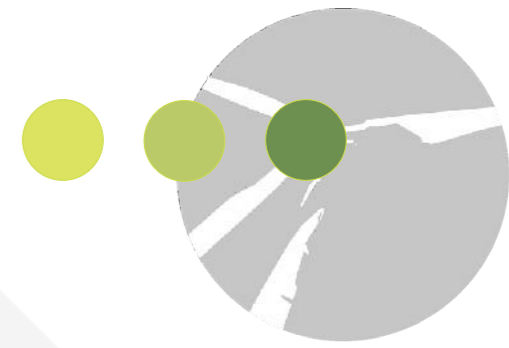
CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 36 - Roye est - D930 à hauteur de Carrépuis



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



église MH de Roye



parcs des Tulipes et du Moulin



CADRAGE 50°



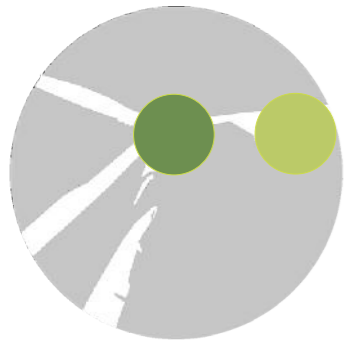
E1 E2 E3

|-----|

projet du Champ
Personnette

|-----|

parcs de Roye et du Mont de Trême

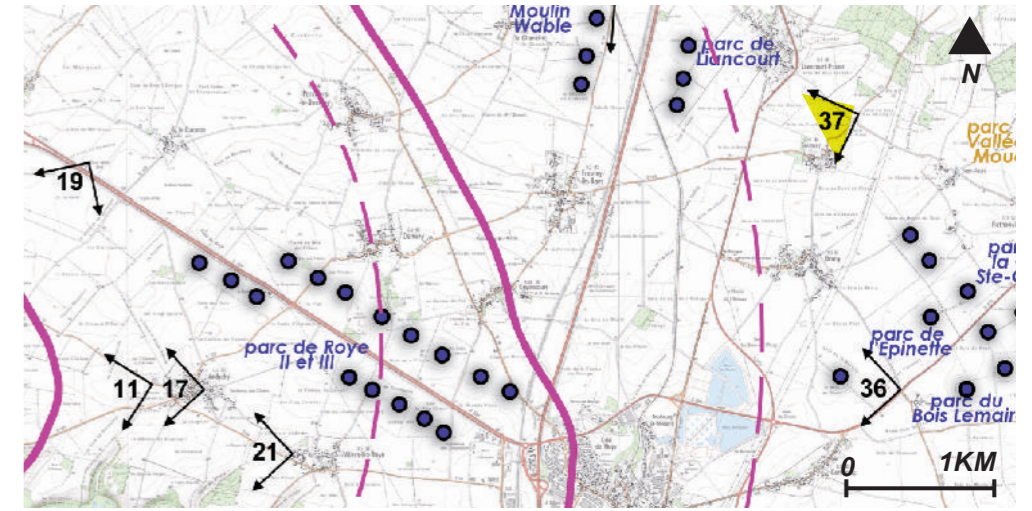


PM 37 - Crémercy nord-est - D139

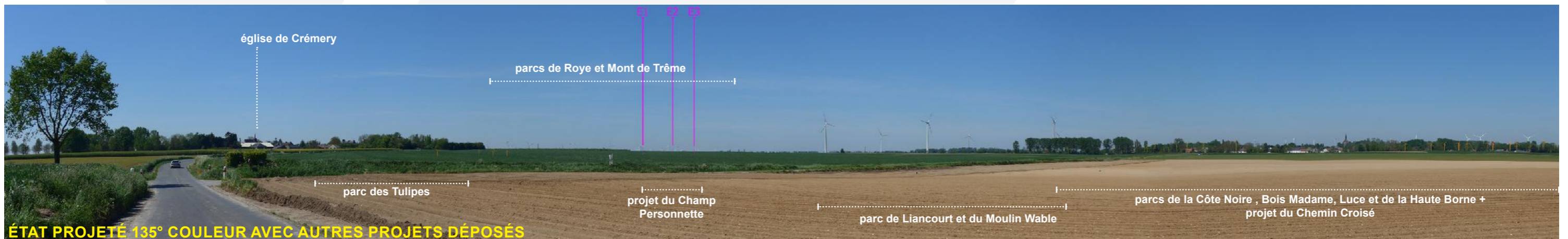
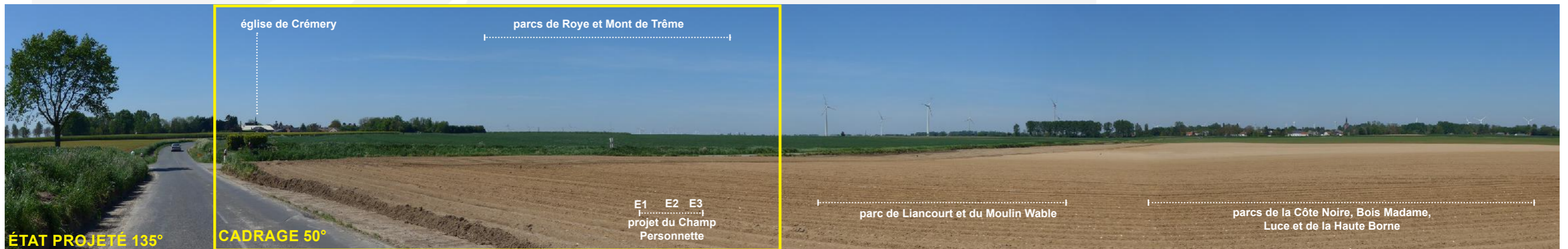
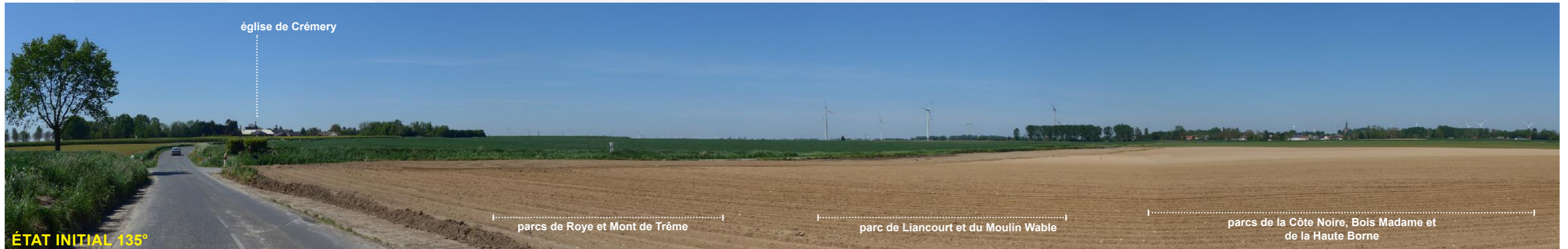
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Crémercy est un village aux portes de la vallée de l'Ingon, paysage d'intérêt identifié dans l'Atlas des paysages de la Somme. La commune se trouve aussi à proximité d'un pôle éolien en cours de densification autour de l'A1 et au nord de Roye. Le point de vue est pris depuis les franges nord du bourg.

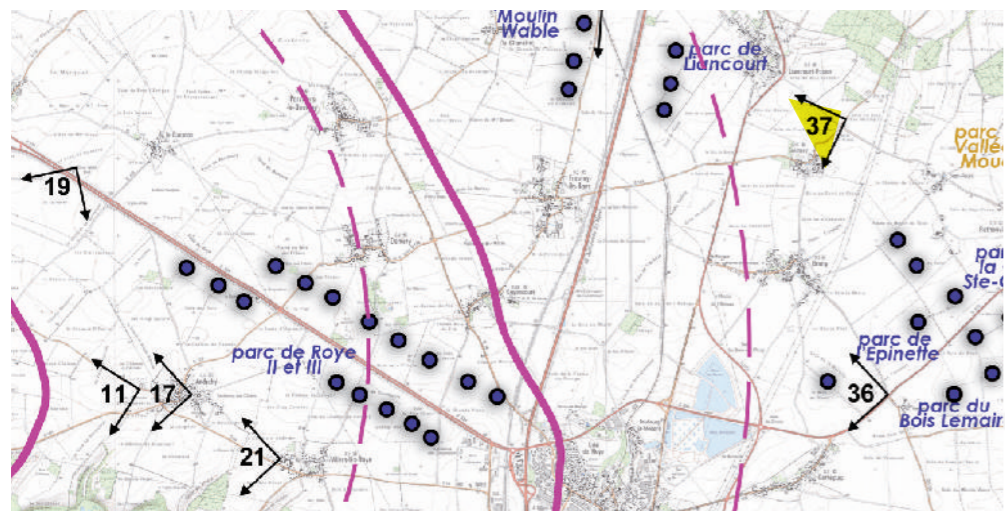
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge partiellement dans la continuité parc du Mont de Trême et en arrière-plan du parc de Roye. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs du Santerre et de la Côte Noire/Bois Madame.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère sur le patrimoine par rapport au contexte éolien préexistant. Pas de phénomène de densification avéré (deux polarités visibles mais avec des respirations paysagères lisibles) mais un étalement de l'éolien se fait sentir dans le panorama.

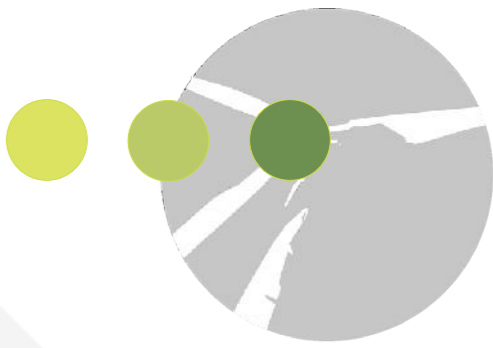


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 135°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 13.6 KM (E1)





PM 37 - Crémery nord-est - D139



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



église de Crémery

CADRAGE 50°





E1 E2 E3
|-----|
projet du Champ
Personnette

|-----|
parcs de Roye et Mont de Trême

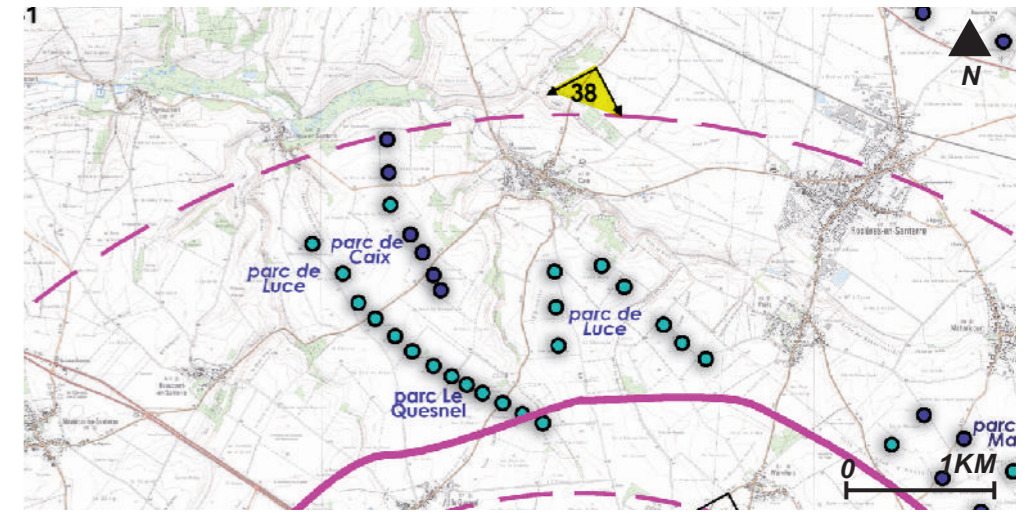


PM 38 - Caix nord - Depuis la D41 entre Harbonnières et Caix

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Caix est un village inscrit dans la vallée de la Luce, paysage d'intérêt identifié dans l'atlas des paysages de la Somme. La commune se trouve aussi à proximité d'un pôle éolien en cours de densification au sud de la vallée. Par ailleurs, la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Le point de vue est pris depuis les franges nord du bourg depuis la D41 en venant d'Harbonnières.

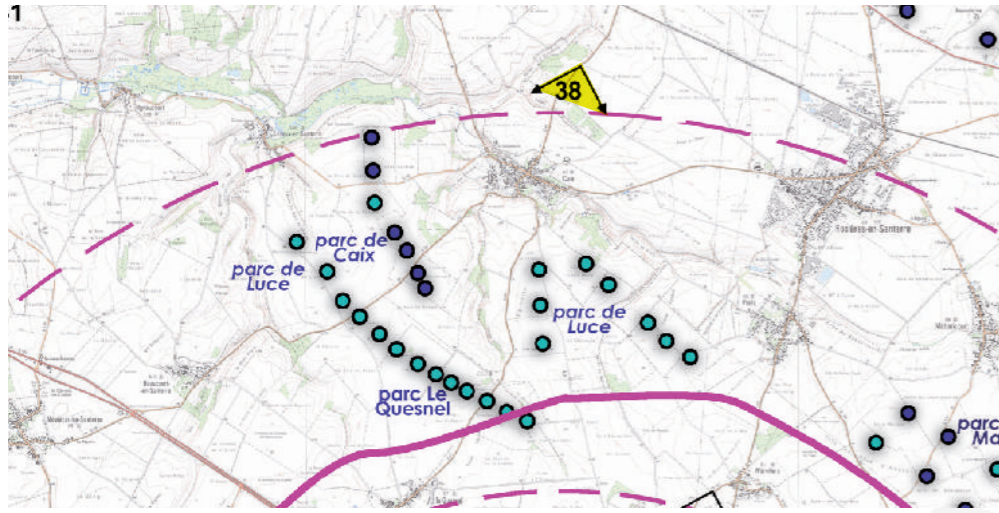
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Pas de perception du projet (filtre arboré).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Des phénomènes de densification pourraient se faire sentir si les projets en cours d'instruction étaient pris en compte.

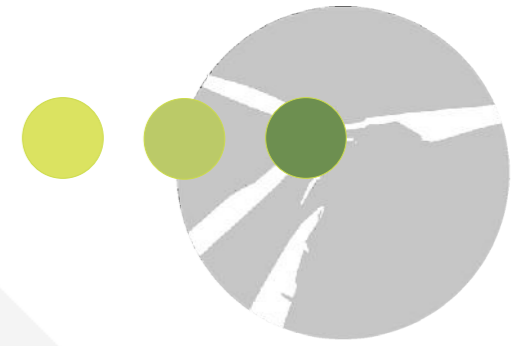


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 110°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 12.5 KM (E3)





PM 38 - Caix nord - Depuis la D41 entre Harbonnières et Caix



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E1 E2 E3



.....
projet du Champ Personnette

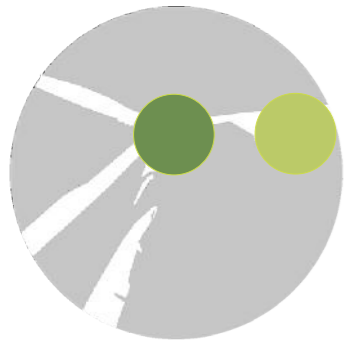
.....
parc de Luce

CADRAGE 50°



parcs de Le Quesnel et
Champs Perdus II

parc de Caix

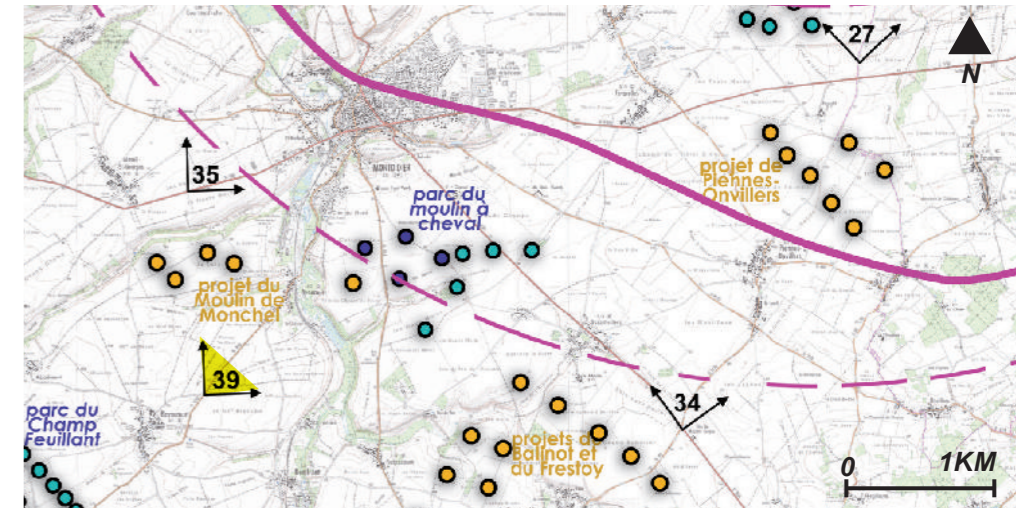


PM 39 - Royaucourt nord-est depuis la D329

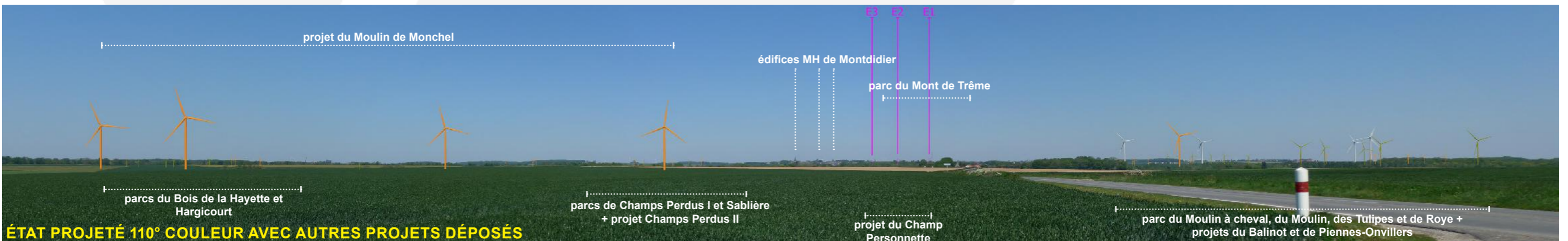
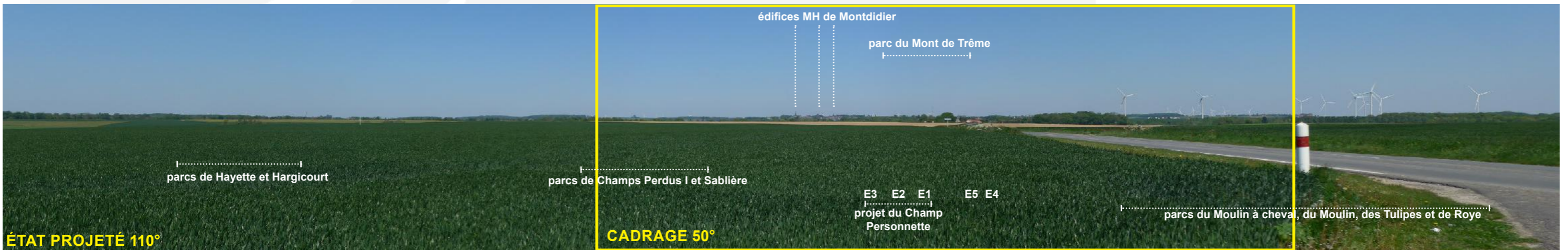
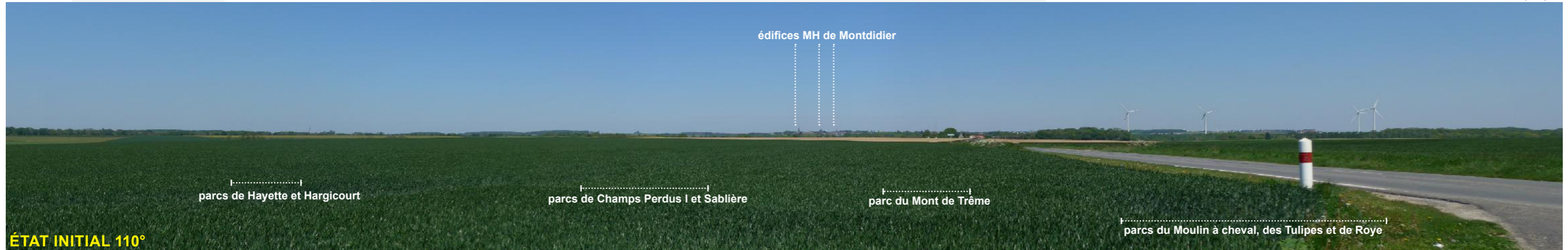
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Montdidier est un des pôles urbains et patrimoniaux du territoire. La ville est sur un petit relief dominant la vallée des Trois Doms (affluent de l'Avre). Le pôle urbain est traversé par plusieurs axes majeurs et secondaires comme la D935, la D930, et la D329. Par ailleurs, elle compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques qui émergent tous de la silhouette urbaine. Trois points de vue ont été réalisés depuis les axes convergeant vers la ville. Ce troisième et dernier point de vue est pris au nord de Royaucourt depuis la D329 qui est orientée vers le projet et vers les différents édifices émergeant de la ville.

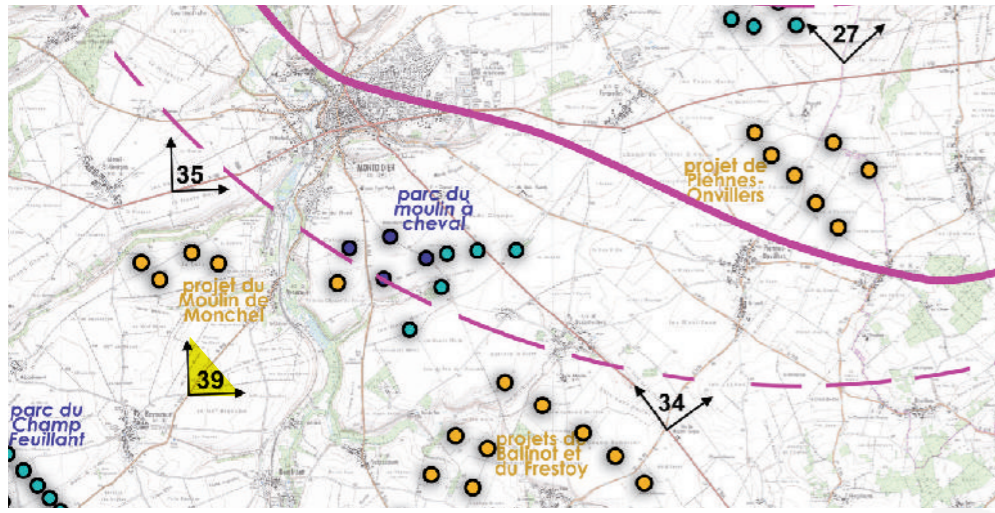
RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet du Champ Personnette émerge partiellement entre les éoliennes du parc du Mont de Trême et en arrière-plan de la silhouette urbaine. Des covisibilités s'opèrent avec les édifices émergeant de Montdidier mais sans toutefois renforcer les impacts avec le contexte éolien préexistant.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible au regard des impacts supplémentaires qu'il génère sur le patrimoine par rapport au contexte éolien préexistant. Pas de phénomène de densification constaté (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 110°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 13.2 KM (E1)

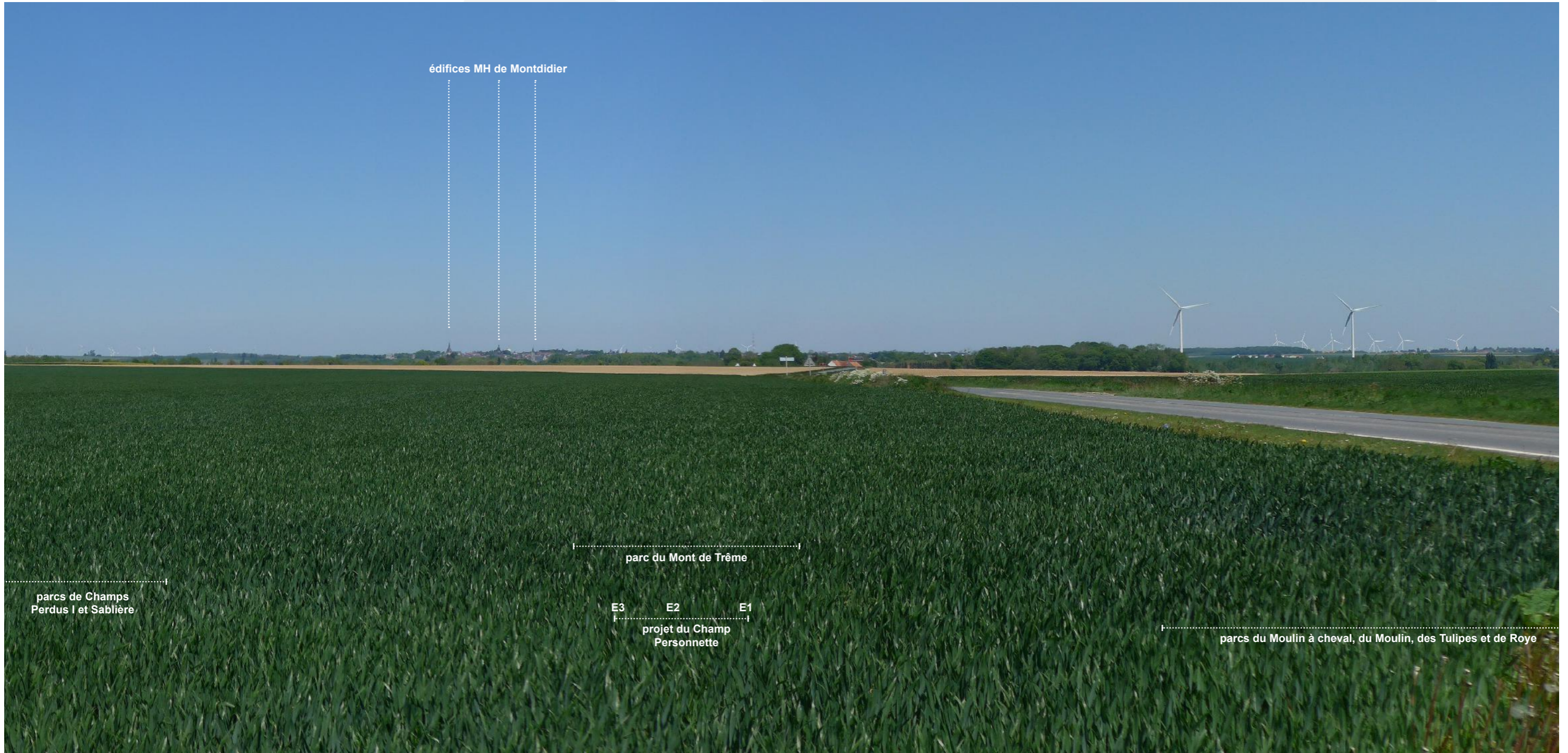




PM 39 - Royaucourt nord-est depuis la D329



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



édifices MH de Montdidier



parcs de Champs
Perdus I et Sablière

parc du Mont de Trême

E3 E2 E1
projet du Champ
Personnette

CADRAGE 50°



parcs du Moulin à Cheval, du Moulin, des Tulipes et de Roye